



Brecé

INFORMATIONS

Janvier 2017



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi :	Fermé
Mardi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Mercredi :	9h30 à 12h30
Jeudi :	9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30
Vendredi	9h30 à 12h30
Samedi	9h30 à 12h30

Mairie
Rue du bocage - 53120 Brecé
Tél 02.43.08.64.52
E-mail : contact@brece.com

**Vous pouvez visionner le diaporama des voeux et le bulletin
municipal ... sur le site de Brecé :
www.brece.com**

Vœux du maire

Le grand album 2016 s'est refermé mais hélas que ce soit au plan national ou international, cette année aura été marquée par des évènements heureux certes mais surtout malheureux... Souhaitons que celle qui s'annonce fasse tourner les vents dans le bon sens et nous offre des jours meilleurs à tous points de vue : santé, travail, projets ... 2017, année d'élections présidentielles et législatives, devra engager chacun d'entre nous.

Sur le plan local nous avons vécu des temps forts avec l'organisation de Planète en fête, accueillant sur notre territoire et malgré la météo capricieuse, un public estimé à près de 5 000 personnes sur les 2 jours... et également l'arrivée du grand prix cycliste du Bocage et de l'Ernée avec un peloton conséquent de plus de 140 coureurs et un public venu de tout le Grand Ouest pour encourager leurs champions entre les averses également... Je salue le dynamisme des organisateurs qui ont géré ces rendez-vous. Je salue également les bénévoles d'associations qui tout au long de la saison encadrent et accompagnent nos sportifs ainsi que les associations sociale, festive et patriotique qui apportent de l'animation à notre village.

Concernant les travaux, 2016 a vu se concrétiser les aménagements de la place de l'église avec un plateau surélevé et la mise en accessibilité des trottoirs jusqu'au cimetière, qui va être améliorée. Ces aménagements nous donnent satisfaction et une impression de circulation apaisée. La 2ème tranche prévoit un plateau surélevé entre les 2 entrées du parking route de Châtillon. Les travaux devraient être réalisés après les vacances d'été.

Le couple commune - communauté de communes entretient des liens de coopération et les délégués s'évertuent à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal document indispensable pour l'harmonisation de nos projets communaux et intercommunaux.

Nous sommes heureux d'accueillir les nouveaux habitants à qui nous souhaitons la bienvenue.

Chers Brecéens, avec les membres du conseil municipal, je vous souhaite une agréable année, le bonheur au travers des choses simples de la vie ... saisissons toutes les occasions pour fortifier le lien social et le plaisir de vivre ensemble. Que 2017 vous apporte avec la santé le meilleur pour vous et vos proches.

Robert GOUSSIN

SOMMAIRE

	Pages
Vœux du maire	3
Délibérations du conseil municipal et décisions du CCAS 2016	4 à 13
Travaux réalisés et travaux en projet	13 à 14
État civil	15
Urbanisme	16
Info et activités communales	17 à 19
Classement du fleurissement	20
Fêtes et manifestations	21
Activités de l'école et Vie associative	22 à 28
Informations intercommunales	29 à 44
Informations diverses et pratiques	45 à 49
Clichés des travaux place de l'église	50
Planète en Fête	51 et 52

Délibérations du conseil municipal de l'année 2016

Subventions aux associations 2016

Le Conseil municipal vote les subventions pour l'année 2016, aux associations suivantes :

Associations	Montant
Association BRECE SPORTS - section football	1 600 €
Association BRECE SPORTS - section volley ball	806 €
Association BRECE SPORTS - section V. T. T.	398 €
Comité des fêtes de BRECE	1 473 €
Association FAMILLES RURALES de BRECE - cantine	4 000 €
Association CLUB de l'AMITIÉ de BRECE	482 €
Société de Chasse de BRECE	379 €
Association A. F. N. BRECE	147 €
A. P. E. L. de BRECE	800 €
Brecé entre nature et patrimoine	700 €
Restos du Cœur GORRON (1)	120 €
Association Trait d'Union de Gorron	120 €
Le Secours Catholique de LAVAL	120 €
La Banque Alimentaire de LAVAL	80 €
Mouvement la Croix d'Or LAVAL	50 €
A. P. E. I. de MONTAUDIN	75 €
Association des Paralysés de France LAVAL	75 €
Ligue contre le Cancer – Laval	75 €
Prévention Routière de LAVAL	50 €
Chambre des Métiers de LAVAL	50 €
U. D. A. F. de LAVAL	60 €
S.P.A. de Laval ((3) voir convention d'adhésion)	0 €
Mayenne Nature Environnement (MNE) de Laval	60 €
France Alzheimer de Laval	75 €
AFM-Téléthon 53	50 €
Association des conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	30 €
Ass. "Loisirs" de la Maison de retraite de Gorron	80 €
Divers et imprévus (2)	3 000 €
TOTAL	14 955 €

(1) Le conseil municipal accorde un don à l'association des Restos du Cœur de GORRON, sous forme de denrées alimentaires, d'une valeur de 120 €. Ces denrées alimentaires seront prises à la boulangerie de Brecé pour la valeur mentionnée.

(2) Une subvention, représentant le ¼ du coût réel supporté par les familles pour les voyages organisés sur le temps scolaire, pourra être accordé aux élèves jusqu'à l'année de leur 16^{ème} anniversaire, sans pour autant excéder la somme de 40 € par élève.

Les subventions aux associations seront versées après réception en Mairie des budgets et bilans avec solde des comptes de celles-ci pour la fin du premier semestre 2016. Il est demandé également aux associations de Brecé, lors de leurs manifestations, de faire travailler en priorité les commerçants locaux.

(3) Suite à la proposition de la Fourrière départementale de la Mayenne, l'assemblée décide d'adhérer à la convention de gestion et de fonctionnement, moyennant un coût annuel de 0.30 € par habitant, soit un montant de 254.70 € pour 2016. Le coût de l'adhésion sera versé à la Société Protectrice des Animaux de la Mayenne, qui a reçu délégation du service public.

Transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques » à la CCBM

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur départemental d'aménagement numérique de la Mayenne, le conseil départemental va mettre en place un syndicat destiné à gérer le projet de couverture du Très Haut Débit du territoire, dont la région, le département et les communautés de communes seront membres, sous réserve que les communes transfèrent leurs compétences aux EPCI, lesquels devront assumer, en partie, une charge financière. En conséquence, le conseil municipal accepte le transfert de sa compétence à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et approuve l'adhésion de la CCBM au syndicat mixte départemental.

Projet d'acquisition de terrain

Monsieur le Maire fait part de la proposition de vente d'une parcelle de terrain d'environ 1 200 m², située rue du Bocage, comprenant un bâtiment couvert en ardoises et un bâtiment métallique bardé en tôles avec appentis en bois. L'assemblée décide de l'acquérir au prix proposé de 22 € le mètre carré.

Consultation du public – demande d'enregistrement du GAEC de la Triconnière à Châtillon sur Colmont

Suite à la consultation du public et des communes concernées par le plan d'épandage du GAEC de la Triconnière, dont Brecé fait parti, l'assemblée émet un avis favorable au projet du GAEC.

Orientation du CCAS suite à la Loi NOTRe

Dans le cadre de la loi NOTRe, les collectivités de moins de 1 500 habitants ont la possibilité de dissoudre ou de conserver leur CCAS. Il est précisé que lorsque le CCAS est dissous, la commune exerce soit directement ces attributions, soit transfert tout ou partie de ces attributions au CIAS.

Le conseil municipal décide de maintenir son CCAS et de proposer au conseil d'administration le transfert de ses biens à la commune.

Approbation des comptes de gestion 2015 des budgets Commune, Assainissement et Lotissement Pré du Rocher

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. GOUSSIN Robert, après avoir reçu lecture des comptes de gestion (commune, lotissement et assainissement) dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, n'émet aucune observation ni réserve et approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Approbation des comptes administratifs 2015 des budgets Commune, Assainissement et Lotissement Pré du Rocher

Sous la présidence de Madame Martine PICHOT, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2015 des budgets commune, assainissement et lotissement dressés par Monsieur le Maire, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2015
FONCTIONNEMENT	446 474,07 €	657 476,25 €	211 002,18 €	0,00 €	211 002,18 €
INVESTISSEMENT	178 803,93 €	247 079,20 €	68 275,27 €	-152 702,55	-84 427,28 €

BUDGET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Report N-1	résultat cumulé 2015
FONCTIONNEMENT	15 842,96 €	18 427,27 €	2 584,31 €	4 579,60 €	7 163,91 €
INVESTISSEMENT	28 669,57 €	27 838,90 €	-830,67 €	2 739,45 €	1 908,78 €

LOTISSEMENT PRE du ROCHER	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Report N-1</i>	<i>résultat cumulé 2015</i>
FONCTIONNEMENT	206 589,99 €	206 590.11 €	0.12 €	10 000.63 €	10 000.75 €
INVESTISSEMENT	206 589.99 €	206 589.99 €	0 €	0 €	0 €

Affectation du résultat 2015 du budget Commune

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2015 du budget communal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit **211 002.18 €** en section d'investissement à l'article 1068.

Vote du taux des 3 taxes locales 2016

Après étude de « l'état de notification des bases d'imposition 2016 des trois taxes directes locales » et vu les projets en section d'investissement, le conseil municipal maintient les taux d'imposition 2016 comme suit :

* Taxe d'habitation	17.64 %
* Foncier bâti	25.46 %
* Foncier non bâti	42.16 %

Redevance assainissement 2016

Afin de réduire la subvention d'équilibre versée par le budget communal, l'assemblée décide d'appliquer une augmentation de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

- Abonnement annuel de **72 €** par foyer raccordé
- Le prix au m3 d'eau consommé à **0.95 €**.

Pour rappel, les foyers, possédant un puits et raccordés au réseau assainissement collectif, s'acquitteront de l'abonnement annuel de 72 € et d'une consommation forfaitaire calculée sur les volumes fixés en 2006, soit :

- Pour un foyer d'1 personne : 30 m3
- Pour un foyer de 2 personnes : 60 m3
- Pour un foyer de 3 personnes : 80 m3
- Pour un foyer de 4 personnes et plus : 100 m3

Vote des budgets

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2016 ainsi :

BUDGETS	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
COMMUNE Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	636 439.00 €	470 030.18 €
ASSAINISSEMENT Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	31 257.39 €	24 127.38 €
LOTISSEMENT PRE du ROCHER - Les dépenses s'élèvent à la somme de : - Les recettes s'élèvent à la somme de :	209 589.99 € 219 590.74 €	209 589.99 €

Subvention exceptionnelle

Suite à la demande de subvention de l'association du Bocage cycliste Mayennais pour l'organisation des courses du Tour du Bocage et de l'Ernée qui se dérouleront les 21 et 22 mai 2016, le conseil municipal décide de verser une participation financière à hauteur de 1 000 €.

Avenant au marché de travaux STPO

Suite aux travaux supplémentaires réalisés par la STPO concernant les travaux d'aménagement de sécurité du bourg (supplément de béton désactivé, de dallage...) le conseil municipal accepte la proposition d'un avenant pour un montant de : 11 745.42 € HT.

Ligne de trésorerie

La proposition du Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € est acceptée au taux de 1.47 % sur la base de l'euribor 3 mois moyenné.

Convention avec la FDGDON

Dans le cadre de l'éradication du frelon asiatique et en partenariat avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles, l'assemblée considère qu'une aide financière doit être apportée aux propriétaires qui subissent la présence des nids. Une convention sera envisagée après une harmonisation intercommunale.

Avenant pour reconduction des conventions de défraiement avec la CCBM

L'assemblée accepte la reconduction jusqu'au 31/12/2017, des conventions de défraiement pour les services exécutés par la CCBM au profit de la commune ou l'inverse.

Convention pour adhésion au SPAT du CDG 53

La commune renouvelle son adhésion au Pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux créé par le Centre de Gestion de la Mayenne. La cotisation s'élève à 71 € par agent.

Règlement des salles communales

Suite au non respect de la réglementation sur le bruit lors de la location de la salle des Tilleuls, un règlement intérieur relatif à l'utilisation des salles municipales est proposé et le conseil municipal l'a accepté. Celui-ci sera en vigueur après son affichage et sera transmis aux réservations en cours et futures.

Vente d'une Débroussailleuse

Suite aux pannes répétitives de la débroussailleuse à dos, l'assemblée accepte la reprise de celle-ci au prix de 310 € par l'entreprise POIRIER LETEMPLIER de Gorron.

Projet d'aménagement de circulation du centre bourg 2^{ème} tranche et Choix de la Maîtrise d'oeuvre

L'assemblée décide, pour 2017, de poursuivre l'aménagement de circulation apaisée du centre bourg, en envisageant des travaux en continuité du virage de l'église jusqu'au dévoiement du bas du bourg. Le souhait de la municipalité est de faire réduire la vitesse des véhicules, notamment, dans le carrefour du restaurant vers la rue des sports. Les services techniques de la communauté de communes sont sollicités pour une mission de maîtrise d'oeuvre, afin de conduire ce projet. Des dossiers de subventions seront déposés dans le cadre de la DETR, de la réserve parlementaire, du Conseil Départemental et du Conseil Régional.

Acquisition foncière – Chapelle de l'écluse

Suite à la mise en vente de la Chapelle de l'Écluse, datant du 12^{ème} siècle et proposition faite à la commune, le conseil municipal, dans un souci de préserver le patrimoine bâti historique, après avis de l'architecte des bâtiments de France et du conservateur du patrimoine du conseil départemental, décide l'acquisition de l'immeuble avec terrain au prix de 1,50 € le mètre carré. Un rendez-vous est prévu avec les propriétaires et le géomètre pour délimiter le terrain.

Résiliation bail de la parcelle ZK 119

Le conseil municipal accepte la résiliation du bail de la masse communale ZK 119 de 6 894 m², au 31 décembre 2016, date à laquelle Mme Francine THÉRIAU, exploitante, fait valoir ses droits à la retraite.

Admission en non valeur

Sur proposition de M. le Trésorier, l'assemblée accepte l'admission en non-valeur d'une taxe assainissement d'un montant de 129.94 €, restant impayée depuis 2014.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le conseil municipal vote, pour 2016, l'indemnité de gardiennage de l'église à 80 €.

Redevance d'occupation du domaine public routier

La redevance d'occupation du domaine public routier pour le réseau téléphonique, suite à la révision des index INSEE, va générer un produit de 3 004.48 € pour 2016.

Prime de fin d'année

L'assemblée vote la prime de fin d'année pour chacun des agents, au prorata du temps de présence, soit un montant total à verser de 3 795.78 € brut pour l'ensemble du personnel.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau transmis par le Syndicat d'Eau du Nord Ouest Mayennais, pour l'exercice 2015.

Avant-projet pour l'aménagement de circulation 2^{ème} tranche du bourg

Après avis de la commission voirie, le conseil municipal accepte l'avant-projet présenté par les services techniques de la communauté de communes du Bocage Mayennais. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 104 965 € HT, et les charges de maîtrise d'œuvre sont estimées à 5 800.00 € HT.

Des subventions sont sollicitées auprès de l'État pour la DETR, du Conseil Régional, du Conseil Départemental pour les amendes de police et de la réserve parlementaire.

Projet de modification statutaire de la CCBM

Dans le cadre de la loi NOTRe, la CCBM est dans l'obligation de réviser ces statuts, la municipalité émet un avis favorable à ces modifications.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Châtillon sur Colmont

L'assemblée accepte la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtillon sur Colmont de 410 € par enfant scolarisé en primaire et 1 140 € par élève de maternelle. 3 enfants de Brecé y sont scolarisés.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Brecé

Après présentation du budget prévisionnel 2017 et en fonction du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2016, l'assemblée arrête les tarifs forfaitaires comme suit :

1 251 € par élève de maternelle

415 € par élève en primaire.

Ce coût annuel sera versé à l'OGEC de Brecé, pour un montant prévisionnel de 39 972 €.

LOCATION SALLE POLYVALENTE		
Grande Salle	Tarif de base	Arrhes
Vin d'honneur (le samedi)	270 € (<i>verres compris</i>)	50% du tarif de base
Vin d'honneur (hors samedi)	110 € (+ 0,15 €/verre)	50% du tarif de base
Conférence, théâtre, concours de cartes, loto, réunion & divers	100 € (<i>vaisselle non comprise</i>)	50% du tarif de base
Repas, Buffet	300 € (<i>vaisselle non comprise</i>) + 70 € /jour supplémentaire	50% du tarif de base
Repas mariage	340 € (<i>vaisselle non comprise</i>) + 70 € /jour supplémentaire	50% du tarif de base
Petite salle (cantine)		
Repas, Buffet	90 € (<i>vaisselle non comprise</i>) + 45 € / jour supplémentaire	50% du tarif de base
Réunion + Vin d'honneur	50 € (+ 0,15 €/verre)	50% du tarif de base
<p>En ce qui concerne la location de la salle polyvalente, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.</p>		
LOCATION SALLE DES TILLEULS	Tarif de base	Arrhes
Vin d'honneur	50 € (+ 0,15 €/verre)	50% du tarif de base
Repas, Buffet	90 € (+ <i>couverts</i>) + 40 €/jour sup.	50% du tarif de base
Séances de formation, ventes, réunion & divers : 30 €		
<p>- Une réduction de 50 % sur le prix de base sera consentie pour toute manifestation organisée par les associations brecéennes ainsi que pour les classes regroupées.</p> <p>- Pour une association extérieure (ayant des adhérents de Brecé), une réduction de 20 % sera appliquée sur le « tarif de base ».</p> <p>- Les arrhes seront exigées lors de la réservation (associations brecéennes non concernées) ; et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.</p>		
LOCATION VAISSELLE, TABLES, CHAISES et SONO		
Couvert Complet : 0.60 € /personne		
Comprenant : - 2 assiettes plates - 2 verres (vin et eau) - Couverts à poisson - 1 assiette à dessert - 1 coupe à champagne - Couverts (<i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i>) - 1 assiette creuse - 1 tasse		
Couvert Simple : 0.40 € /personne		
Comprenant : - 1 assiette plate - 1 ou 2 verres au choix - 1 assiette à dessert - 1 tasse - Couverts (<i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i>)		
Les couverts (<i>Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères</i>)	0.25 €/personne	
Verre ou tasse	0.15 € /verre	
Chaise	0.25 € / chaise	
Table	1.25 € / table	

Sono : 16 € Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.	
NETTOYAGE <u>mal effectué</u> (la mairie étant seule juge)	
- Parquet tâché, vaisselle, carrelage, sol, feux ou ensemble cuisine mal nettoyés : 80 €	
LOCATION SALLE DE SPORTS	
<u>Pour les activités sportives :</u>	- 15 € / heure pour les sports collectifs, - 50 € la demi journée - 2 € / heure / personne pour les sports ou activités individuels Pour les associations communales et l'école de Brecé la salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la pratique sportive.
<u>Pour un vin d'honneur , pour terrain de jeux :</u>	- 60 € par jour de location et uniquement si location de la salle polyvalente
<u>Pour les repas :</u>	Les associations communales (uniquement) bénéficieront du tarif et des conditions pratiqués pour la location de la salle polyvalente.
DROIT DE PLACE	30 € l'emplacement par jour et quel que soit le temps de présence

Divers :

- Suite à un complément de travaux dans le cadre de l'aménagement de sécurité du centre bourg avec accès au cimetière, le conseil municipal accepte l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par les services techniques de la communauté de communes, pour un montant de 1 544 € HT.
- Le maire donne information à l'assemblée des nouvelles orientations d'aides proposées par le conseil départemental (notamment sur la réhabilitation de l'habitat en centre bourg).
- Le maire informe de la chute des dotations de l'état, notamment de la dotation de solidarité rurale cible qui était d'environ 13 000 € en 2015 et de l'augmentation de la contribution de la commune au redressement des finances publiques de 9 889 €.
- Dans le cadre du chantier « argent de poche », il est décidé de mettre les jeunes à la disposition de l'organisation de PLANETE EN FETE.
- Le Maire informe que le logement du presbytère sera loué pour la période estivale à 280 € par mois.
- Dans le cadre du projet d'élaboration du SCOT PLUi, la communauté de communes demande la désignation d'un référent agricole sur la commune pour participer aux réunions de la commission, avec la chambre d'agriculture. M. François NICOLAS est désigné.
- Benjamin LEBOURLIER, étudiant, est embauché pendant 3 mois au sein du service technique pour l'entretien des espaces verts.
- Pour information, le concours des maisons fleuries en 2016, se fera avec les communes de Colombiers du Plessis et Châtillon sur Colmont.
- Une boîte à livres sera installée sous le préau de la place de l'église à l'initiative du Conseil Intercommunal des Jeunes.
Mme Monique GRANGÉ, en sera, la référente.

Cette boîte est destinée à l'ensemble de la population et vous pouvez **prendre, lire mais aussi déposer ou échanger des livres, afin qu'elle soit toujours alimentée en nouveaux ouvrages.**



- Pour permettre aux randonneurs et aux pèlerins utilisant l'itinéraire du « Grand chemin Montois », une liaison de sentier pédestre va être aménagée entre Brecé et Gorrion. L'accès sera réalisé à partir du chemin de la « Mochonnière » et une passerelle mitoyenne sera posée pour franchir le ruisseau de « Saulnière » (limite séparative entre les communes de Brecé et Gorrion). Cette jonction, avait été envisagée en 2006 par la municipalité de l'époque, en prolongement de la création de l'itinéraire de randonnée du Saut au Loup... à proximité de la passerelle, on peut découvrir une carrière, dans laquelle a été extrait les pierres et les piliers qui ont servi à construire l'église de Brecé au 15ème siècle.



- Une nouvelle collecte de pneus est prévue en mars 2017. Les personnes intéressées doivent faire une pré inscription auprès du service de la chambre d'agriculture N° 02 43 67 38 35. Seuls les pneus de voiture et agraires sont acceptés.

- Une commission se réunira le 19 septembre pour un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Ce diagnostic agricole sollicité par la communauté de communes, dans le cadre du PLUi, a donné le résultat suivant, la commune recense : 37 sièges d'exploitation,
42 exploitants (individuel ou en société)
et 66 actifs (exploitants, salariés et aides familiaux)

- Il est évoqué le recensement des travaux de voirie 2017.

- La demande de la directrice de l'école est retenue pour la pose de panneaux directionnels au carrefour du Briccius.

- Les fouilles archéologiques exigées par la DRAC, pour l'implantation des conteneurs semi enterrés sont abrogées. Les travaux sont programmés pour la mi-janvier.

- Les élections CIJ ont eu lieu le samedi 26 novembre, et ont donné les résultats suivants :
23 inscrits, 10 votants. Ont obtenu : Simon LEPELLETIER 6 voix, élu
Anaïs LECENDRIER 4 voix.

DÉCISIONS C.C.A.S.

Approbation du compte de gestion 2015

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de M. GOUSSIN Robert, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, **n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Approbation du compte administratif 2015

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Robert GOUSSIN, tel qu'il est présenté ci-dessous :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>report N-1</i>	<i>résultat cumulé 2015</i>
FONCTIONNEMENT	2 861,26 €	3 383,10 €	521,84 €	600,70 €	1 122,54 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget primitif 2016

Les membres de la commission **votent** le budget primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **4 070.00 €**

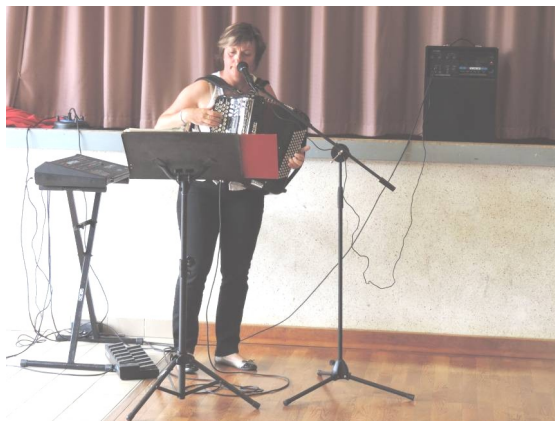
Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **0 €**

Repas du CCAS le 4 septembre 2016

68 personnes ont assisté au repas préparé par le restaurant le Briccius et servi par les membres du CCAS, du Conseil Municipal et leurs conjoints dans une ambiance chaleureuse et conviviale et animée à l'accordéon par notre «Yvette Horner» communale : Valérie, accompagnée de notre ténor Michel.

Des colis de Noël ont été distribués aux personnes de +70 ans, qui n'ont pu assister au repas ou en maison de retraite.



TRAVAUX RÉALISÉS

Aménagement rue du Bocage et place de l'église

Les travaux de la place de l'église avec le plateau surélevé ont été réalisés en avril dernier, le marquage des places de stationnement va être effectué prochainement et l'accessibilité au cimetière vient d'être améliorée. Ces aménagements agrémentent la place du village et facilitent le stationnement vers nos commerces.

Coût et financement du projet			
Dépenses	HT	Recettes	
Travaux voirie	88 189.34 €	Amendes de police	6 524.80 €
Travaux maçonnerie	3 776.41 €	DETR	16 619.45 €
Maîtrise d'œuvre CCBM	4 608.00 €	Fonds de concours CCBM	4 762.00 €
		Réserve parlementaire	10 000.00 €
		Subvention conseil département	6 251.00 €
		Autofinancement	52 416.50 €
TOTAL	96 573.75 €		96 573.75 €



Accessibilité salle des Tilleuls

Des travaux ont été effectués pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le montant des travaux s'élève à 1 555.25 € HT.

Chantier « argent de poche »

2 chantiers argent de poche, l'entretien du bosquet puis rénovation de l'abribus d'une part et la participation à la préparation des repas de « Planète en fête », ainsi qu'au démontage des stands, ont permis à une dizaine de jeunes, de découvrir le monde du travail. Ils étaient encadrés par les animatrices de Vitanim : Sophie, Nathalie et notre agent communal Alain. On peut les féliciter pour le travail fourni et leur motivation.



Travaux au pont à Bouty par Valoren

De nouveaux travaux de réhabilitation des ruines du moulin ont été réalisés par l'association Valoren pour un montant de 2 203.90 € HT.

Travaux de voirie réalisés par la CCBM

* En enduit : le CR du l'Aunay et VC 6	7 458.00 €
* En rechargement : CR de la Gesberdière aux Hirondeaux, la Rostièrre, le Parc	27 657.00 €
* Curage de fossés : VC la Gommerie, CR Vérolle, les Gages,	1 832.00 €
* PATA sur le reste du réseau	4 776.00 €
* Signalisation	705.00 €
TOTAL TTC	42 428.00 €

Installation des conteneurs semi enterrés par la CCBM

Après quelques soucis administratifs, ils sont définitivement implantés parking du Domaine, rue des Dames et rue du Rocher. La commune a fait le choix de mettre également les 9 conteneurs de tri sélectif en semi enterrés pour un supplément de 21 351 € soit un coût total pour l'ensemble (conteneurs + aménagement) de 23 271 €.



○ **PROJET de TRAVAUX** ○

Pour 2017, il est prévu :

- ◆ la fin de l'accès au cimetière avec la réparation des grilles et du portail ;
- ◆ la démolition des hangars sur le terrain situé 14 rue du Bocage, face à la mairie ;
- ◆ la 2ème tranche des travaux d'aménagement de circulation avec création d'un plateau surélevé entre les 2 entrées du parking route de Châtillon, pour faire réduire la vitesse et sécuriser le carrefour au niveau du restaurant. L'objectif final est de mettre le bourg en zone 30 ;
- ◆ Le recrutement d'un maître d'oeuvre pour envisager la restauration extérieure et intérieure de l'Eglise. Première tranche de travaux programmée en 2018. Notre église étant classée Monument Historique, nous serons tributaires des directives de l'architecte des bâtiments de France ;



État Civil 2016



Naissances



LEGENDRE Agnès	20 Mars	La Mottrais
JUBIN Ninon	23 mars	5, rue du Domaine
GARNIER-MONSALLIER Léa	27 mars	Saint Avit
PRUNIER Jade	20 avril	9, rue du Rocher
MORIN Rosie	25 mai	Nancé
CHAMPEYMONT Romann	16 juin	3, lotissement de la Douettée
FOULEAU Clément	1er août	Saint Avit
LETEMPLIER Judickaël	16 septembre	10, rue du Rocher
CORRAIE Soren	1er décembre	La Reinière
LECENDRIER Noam	3 décembre	La Mariais



Mariages



LEFEUVRE Jean-François
& NICOLAS Laëtitia



27 août La Basse Gaulinière - JUVIGNÉ



Décès



BIGNON Claude	04 mars	3 lotissement des Jardins
COLLET Jean	8 février	La Haute Bignette
PÉAN Clément	6 juin	3 lotissement Les Pins
LAUNAY Edgar	8 juillet	Rue de la Colmont
WRIGHT Anthony	10 juillet	Les Mézerais
PACORY Jean-Louis	1er septembre	La Gommerie
LEDAUPHIN Georges	25 novembre	Rangevin



Transcriptions & Inhumations

POTTIER Thérèse ép. PAUTONNIER	19 février	route de Bretagne - Oisseau
GEHAN Francine Vve PORTAIS	23 avril	Maison de retraite - Gorron
BADIER Héloïse Vve BOURSIER	6 juillet	Maison de retraite - Gorron
REBOURS Huguette	30 juillet	73 rue du Bignon - Gorron
FOURMONT Guy	10 août	Rue Alain Fournier - Laval
BETTON Victor	15 novembre	Maison de retraite - Gorron
PERTHUIS Christiane Vve CHARLOT	17 décembre	Maison de retraite - Gorron
BETTON Odette Vve RENAULT	18 décembre	Rue Pasteur - St Denis de Gastines
FOURMOND Gisèle	22 décembre	Maison de retraite - Gorron



Permis de construire et Déclaration préalable 2016

Permis de construire

N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	objet de la demande	Date de la Décision
PC 05304216M0001	M.et Mme CHAUSSIS Patrick La Gerberdière Neuve 53120 BRECE	La Gesberdière Neuve	Création d'un garage, bardage PVC beige et couverture bac acier bleu	30/05/2016
PC 05304216M0002	M. COLLET Hervé La Moricière 53120 BRECE	La Moricière	Création d'une fosse enterrée et couverte - capacité réelle 500m3	4/05/2016
PC 05304216M0003	M. MAILLARD Pierre et Mme BARRE Lucie 3A Rue de la Fontaine 53120 Brecé	Lot n°5 rue du Rocher	Construction d'une maison d'habitation	14/10/2016

Déclaration préalable

N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	Objet de la demande	Date de la Décision
DP 05304216M0001	M. HEUVELINNE André 9 rue du Bocage 53120 BRECE	9 rue du Bocage BRECE	Isolation et bardage bois sur les 4 façades	13/02/2016
DP 05304216M0002	M. COLLET Hervé La Moricière 53120 BRECE	La Moricière BRECE	Création d'une fosse couverte enterrée. Capacité réelle 500 m3	refusé
DP 05304216M0003	M. LE HIR Hervé L'auvois 53120 BRECE	L'auvois Brecé	Démolition d'une salle de bain Création d'une salle de bain, WC et buanderie	31/03/2016
DP 05304216M0004	M. PREZELIN Jérôme 3, Rue du Rocher 53120 BRECE	3 rue du Rocher	Installation de 3 velux 114 X 118 et 1 velux 78 X 98 encastrés	6/07/2016
DP 05304216M0005	Communauté de communes du Bocage Mayennais 1 Grande Rue 53120 GORRON	Parking du Domaine, de la graineterie rue des Dames et route de Châtillon	Mise en place de conteneurs semi-enterrés pour collecte des ordures ménagères, autre emballages et verre	Classé sans suite le 2/10/2016
DP 05304216M0006	M. POTTIER Jean-François La Croix au Brun 53120 BRECE	La Croix au Brun	Isolation thermique par l'extérieur couleur crème et gris RAL 1015 et 7015	23/09/2016
DP 05304216M0007	M. LETENDRE Christian La Ressardière 53120 BRECE	La Ressardière	Ouverture d'une fenêtre dans la salle de bain - L700 X H800	27/09/2016
DP 05304216M0008	COMMUNE DE BRECE Rue du Bocage 53120 BRECE	Rue des Tilleuls	Aménagement salle de réunion et de convivialité dans un ancien logement. Modification des pièces avec mise en accessibilité et sécurité du bâtiment	12/12/2016
DP 05304216M0009	Communauté de communes du Bocage Mayennais 1 Grande Rue 53120 GORRON	Rue des Dames Parking du Domaine ; Rue du Rocher	Installation de conteneurs semi-enterrés pour collecte ordures ménagères	12/12/2016

Info et activités communales

Le Marché du Terroir et activités

Familles Rurales

Organisé par Familles Rurales, le dimanche 6 mars, il a connu son succès habituel avec 35 exposants. Honoré par la présence du député Yannick Favennec, qui avec Jean-Louis Fournier ont tourné la baratte pour nous permettre de déguster du vrai beurre du terroir. Le bénéfice de cette journée a été remis à l'association sur ma route ... afin d'aider un enfant atteint d'une maladie orpheline, qui ne peut être soignée qu'à Barcelone.



Familles Rurales organisent également des animations jeunes avec Vitanim, des activités art floral, la cantine scolaire et un voyage chaque année au mois de juin.

Soirée dansante et Méchoui de Brecé Sports Foot et Volley

Deux évènements ont marqué, dans la discrétion, la 60ème année d'existence de Brecé Sports Football. Médailles et récompenses ont été attribuées au président Jean-Pierre JOHAN pour 12 ans de présidence ainsi qu'au secrétaire Jean-Claude BARRÉ et aux bénévoles, au cours de la soirée dansante du 26 mars 2016.



Bravo à tous les dirigeants, les bénévoles qui accompagnent et encadrent ces jeunes footballeurs chaque week-end de septembre à mai.

Nous leur adressons notre soutien et nos encouragements avec une fin de saison prometteuse.



Quelques joueurs de la 1ère heure se sont retrouvés pour une photo après le méchoui.

Fête communale avec le 1er Tour du Bocage et de l'Ernée

Organisé par les comités cyclistes du Bocage Mayennais et de l'Ernée, secondés par les comités des fêtes des communes étapes : Ernée - St Mars sur Colmont - Brecé. Ce premier grand prix, sur 2 jours, fut un succès. 140 coureurs composaient l'imposant peloton sillonnant les routes du Bocage, suivi par un important cortège de voitures, de directeurs sportifs, mécaniciens et sponsors, venus du Grand Ouest et de la région parisienne. Les coureurs étaient soutenus par un public ayant envahi le bourg de Brecé et ont découvert le bocage entre les averses. Bravo aux comités organisateurs et son président Gérard Cougé, ainsi qu'à Roger Royer le président et son comité des fêtes pour la parfaite maîtrise et gestion de l'organisation.

L'arrivée de ce premier tour du Bocage et de l'Ernée était organisée le jour de la fête communale et les foulées Brecéennes, le matin connurent une moindre participation liée à la météo.



Brecé Sports Volley



Le nouveau bureau : Présidente Annie Hellouin
 Vice-présidents : Françoise Courteille et Vincent Gesland
 Trésorière : Murielle Angot
 Secrétaire : Laëtitia Carlin
 Secrétaire adjointe : Violaine Fougeray

Un passage de témoin annoncé.

Joueuse de la 1ère heure, mais également vice-présidente Françoise Courteille était devenue présidente de la section volley de Brecé Sports depuis 2004. Licenciée au club depuis sa création en 1982, Françoise était reconnue pour ses engagements smatchés. Joueuse et bénévole omniprésente, elle organisait dans la discrétion et efficacité les différents événements de son association. Elle a en plus immortalisé, avec albums photos à l'appui, l'existence de son club depuis sa création. Depuis quelque temps, elle voulait passer le relais qui eut lieu lors de la dernière assemblée générale en juin 2016. Nous la félicitons pour ce long chemin parcouru au service des jeunes du volley. Redevenue vice-présidente, nous savons que nous continuerons à la croiser sur les terrains de volley, au sein de l'association où règne la convivialité et la bonne ambiance...

Nous félicitons la nouvelle présidente Annie Hellouin et lui adressons nos encouragements et notre soutien.



Le Pont à Bouty

Les ruines du moulin du pont à Bouty ont été à nouveau restaurées par les travailleurs de l'association Valoren et permettent de découvrir quelques vestiges de l'ancien moulin, à la satisfaction des nombreux randonneurs de passage.



A.F.N. et rendez-vous patriotiques

Une délégation était présente au congrès départemental des A.F.N. à Ernée et parmi les nombreux porte-drapeau nous avons surpris notre fidèle porte drapeau Brecéen Michel ... A la cérémonie du 11 novembre, nous étions accompagnés par les 2 jeunes C.I.J., qui ont lu un passage du message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, ainsi que par deux Anglais de Brecé ayant appartenu à la Royale Navy.



Vente d'oranges



Ce rendez-vous annuel géré, sur la commune, par les bénévoles du Club de l'Amitié de Brecé, le 19 novembre 2016, a rapporté la somme de 670,30 € qui a été reversée au profit des Infirmes Moteurs et Cérébraux de la Mayenne. L'association départementale remercie les généreux donateurs pour leur soutien et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à cette collecte.

Les décors de Noël ... ont été appréciés par les Brecéens, mais également par de nombreux passants qui arrêtaient prendre des photos. Elles sont l'œuvre des membres de l'association patrimoine, qui, en artistes, ont conçu avec imagination, en matériaux naturels, les nouvelles décors. Toutes nos félicitations à l'équipe.



Classement du Fleurissement 2016

Concours des maisons et fermes fleuries



1ère catégorie - Maison avec jardin très visible de la rue

1	M et Mme	HUGUET	lotissement la main Gantée
2	M et Mme	QUINTON Emile	4 rue de la Gare
3	M et Mme	GUILLEMIN Gérard	rue du bocage
4	Mme	JUBIN Jacqueline	8 lotissement de la Douettée
5	M et Mme	HAMEAU Pascal	4 Lotissement des Tilleuls
5	M et Mme	DALIGAULT Marcel	7 Lotissement la Main Gantée

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

M et Mme	BORDET Johnny	16 lotissement les pins
M et Mme	DUVAL Guy	3 Rue de la Gare
M et Mme	FAUVEAU Christophe et TENCÉ Fabienne	8 rue du rocher
M.	FOUCOUIN Fernand	24 lotissement les Pins
Mme	FOURMOND M-Josèphe	11 lotissement les Pins
M et Mme	GENEVÉE Raphaël	6 Lotissement des Tilleuls
M et Mme	GESLIN Gilbert	14 lotissement les Pins
M et Mme	JUBIN Marcel	9 lotissement les Pins
M et Mme	LEFIZELIER Louis	4 rue du Domaine
M et Mme	LEFOULON Emmanuel et LECHEVALIER Aurélie	27 Lotissement les Pins
M et Mme	LEPETIT Bernard	8 Lotissement la Main Gantée
M et Mme	LETEMPLIER Mickaël	10 rue du rocher
M et Mme	MASSON Dominique	15 lotissement les Pins
M et Mme	MONTECOT Cédric	8 rue de la gare
M et Mme	SAVARY Henri	1 lotissement des tilleuls
M	VAUGEOIS Michel	26 lotissement les Pins



2ème catégorie - Décor floral sur la voie publique - fenêtres et murs

1-	M et Mme	LEON Rémi	7 lotissement les pins
2-	M et Mme	DAGUIER Claude	20 lotissement les Pins
3-	Mme	PÉAN Henriette	3 lotissement les pins

Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

M et Mme	GESLAND Constant	4 rue des Dames
M	MEGUERDITCHIAN	8 rue des sports
Mme	RENAULT Renée	7 rue de la colmont

3ème catégorie - Balcon et terrasses, cours jardinets

1-	Mme	PERRET Lucette	13 rue de la Colmont
2-	Mme	HAMON Léa	2 Lotissement des Jardins
3-	Mme	ALLAIN Denise	4 rue des Sports


Prix d'encouragement (par ordre alphabétique)

Mme	POUGEOLLE Madeleine	5 A rue du bocage
M.	STAHN Thierry et Mme DELILLE Vanessa	7 Rue du Lavoir

5ème Catégorie - Fermes et Maisons fleuries en campagne

1-	M	POIRIER Patrick	La Vieuville
2-	M et Mme	LOCHU Michel	La Naison Neuve
3-	M et Mme	TESNIERE Claude	l'Oliverais

Fêtes et Manifestations

- ◆ **Jeudi 19 janvier 2017** : Galette des rois  et assemblée Générale du Club de l'Amitié de Brecé
- ◆ **Dimanche 29 janvier 2017** : Pot au Feu organisé par Familles Rurales de Brecé
- ◆ **Mercredi 8 février 2017** : Concours de belote organisé par le Club de St Aubin Fosse Louvain 
- ◆ **Mardi 21 février 2017** : Loto pour les enfants organisé par Familles Rurales de Brecé
- ◆ **Mercredi 22 février 2017** : Concours de belote organisé par l'Amicale des Aînés Ruraux de Gorrion
- ◆ **Dimanche 5 mars 2017** : Marché du terroir et de l'artisanat organisé par Familles Rurales
- ◆ **Dimanche 12 mars 2017** : Poule au pot organisée par le Comité des Fêtes de Brecé
- ◆ **Samedi 18 mars 2017** : Repas dansant organisé par les Jeunes Agriculteurs  du Canton de Gorrion
- ◆ **Samedi 25 mars 2017** : Repas dansant organisé par Brecé-Sports football
- ◆ **Jeudi 13 avril 2017** : Équitation pour les enfants à Passais la Conception (à partir de 6 ans), et
Art floral pour pâques organisé par Familles Rurales
- ◆ **Dimanche 30 avril 2017** : Passage de la 17^e édition de l'opération «Les motards ont du cœur 53»
- ◆ **Samedi 1er avril 2017** : Portes ouvertes de l'école de 10h à 12h30
- ◆ **Dimanche 7 mai 2017** : Fête communale
- ◆ **Lundi 8 mai 2017** : Commémoration de la Victoire 1939–1945
- ◆ **Mercredi 10 mai 2017** : Concours de belote organisé par l'Amicale des Aînés Ruraux de Gorrion
- ◆ **Samedi 13 mai 2017** : Tournoi jeunes et adultes de Volley-ball organisé par Brecé Sports Volley
- ◆ **Dimanche 21 mai 2017** : Repas spectacle organisé par l'A.P.E.L. de Brecé
- ◆ **Mercredi 24 mai 2017** : Atelier Art floral spécial fête des mères organisé par Familles Rurales
- ◆ **Dimanche 28 mai 2017** : 18^e édition de la Rando de la Colmont organisée par Brecé-sports VTT 
- ◆ **Vendredi 2 juin 2017** : 14 H 45 Passage de la 43^e édition des Boucles de la Mayenne
- ◆ **Samedi 10 juin 2017** : Sortie famille à  la cité de la mer à Cherbourg et visite du haras à St Lô
organisé par Familles Rurales de Brecé
- ◆ **Dimanche 18 juin 2017** : Méchoui organisé par Brecé-Sports Foot et Volley
- ◆ **Samedi 24 juin 2017** : Concours de pétanque  organisé par le Comité des Fêtes de Brecé
- ◆ **Dimanche 10 septembre 2017** : Repas des Aînés de Brecé
- ◆ **Samedi 9 septembre 2017** : Comice Agricole cantonal à Châtillon sur Colmont 
- ◆ **Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017** : Journées du Patrimoine
- ◆ **Jeudi 26 octobre 2017** : Initiation cirque pour les enfants (à partir de 4 ans) organisé par Familles Rurales
- ◆ **Vendredi 11 novembre 2017** : Armistice 14-18
- ◆ **Dimanche 19 novembre 2017** : Choucroute organisée par le comité des Fêtes de Brecé 
- ◆ **Dimanche 26 novembre 2017** : Matinée tripes organisée par l'AAPPMA de Brecé-Gorrion
- ◆ **Samedi 31 décembre 2017** : Saint Sylvestre  organisée par le comité des Fêtes de Brecé

Ecole Notre Dame de Pontmain

Chef d'établissement :

Mme Gourdelier

10 rue des sports - 53 120 BRECE

Tél. 02 43 08 61 03

brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr

Inscriptions :

Tout au long de l'année, mais de préférence en janvier pour la rentrée de septembre, afin de mieux prévoir les effectifs et les postes d'enseignants.

Horaires de classe :

Lundi - mardi : 9h-12h 13h30-16h15

Mercredi 9h-12h

Jeudi - vendredi : 9h-12h 13h30-15h15

Garderie : Mmes Robin et Lepauvre

Matin 7h30 / soir jusqu'à 18h30

Horaires de TAP, APC et catéchèse

Jeudi : 15h15 - 16h15 catéchèse ou espace ludique

Vendredi : 15h15-16h15 TAP ou APC

TAP : temps d'activités périscolaires

APC : Activités pédagogiques complémentaires

Projet éducatif de l'établissement :

L'école est un lieu où chaque enfant doit pouvoir s'épanouir dans la sérénité. Elle doit lui permettre d'acquérir des bases solides tant au niveau scolaire, relationnel qu'estime de soi.

Année 2015-2016 : Pour bien apprendre, il faut être bien dans son corps

Année 2016-2017 : Pour bien apprendre, il faut être bien dans ses baskets

Année 2017-2018 : Pour bien apprendre, il faut être bien dans sa tête

De janvier à juin 2016, les enfants ont travaillé autour de l'alimentation, ont accueilli une diététicienne. Des agriculteurs sont aussi venus les rencontrer. Puis ils ont visité une ferme. De plus, ils ont aménagé un jardin. Enfin, ils ont visité le Jardin de Rocamble à Corps-nuds, près de Rennes. Ils apprennent ainsi à respecter la terre qui les nourrit.

De septembre à décembre, ils ont cueilli leur récolte, puis ont préparé leur jardin pour passer l'hiver. Parallèlement, ils découvrent des sports, notamment la voile en suivant les skippers du Vendée Globe. Ils apprennent comment fonctionne le corps humain, ses besoins vitaux. Les CE-CM expérimenteront de nouveaux sports lors de leur classe découverte en mars. Le sport leur permet aussi d'apprécier le respect des uns et des autres mais aussi le respect de soi.



Maternelle - CP

28 élèves inscrits
pour l'année 2016-
2017

Professeur :
Mme Brindeau
ASEM : Mme Robin
AESH : Mme Epiard



Lapinou a accompagné les enfants dans le bois du parc de la Colmont pour découvrir les éléments de la forêt. Ils ont rapporté des insectes dans un vivarium pour mieux les observer.



Apprendre à être autonome et s'entraider.



Découvrir le monde par l'exploration et la manipulation.



Parcours artistique : partenariat avec Mayenne Culture pour l'intervention d'une danseuse professionnelle.



La récréation sur une cour enneigée...



Visite à la ferme de M et Mme Guyard.



Fraternité : préparation du pique-nique de fin d'année scolaire avec les plus grands.



CE - CM

24 élèves inscrits
pour l'année 2016-
2017

Professeur :
Mme Gourdelier



Correspondance avec une classe en Angleterre, en partenariat avec le jumelage de Gorron- Hayling Island.



Géométrie grandeur nature.



Apprendre à coopérer pour travailler ensemble.



Ateliers cuisine tous les mois pour les goûters d'anniversaire.

Les CE-CM remportent le prix du travail collectif pour la création de leur crèche. Concours organisé par l'enseignement catholique de la Mayenne.



Des jardiniers fiers de leur récoltes.



Les enfants exposent leurs carrés de jardin bio à Planète en fête.

OGEC

Organisme de Gestion de l'École Catholique

Gère le personnel de l'école, l'entretien des bâtiments, l'achat des fournitures et du mobilier.
Organise le calendrier des TAP pour l'année suivante en lien avec le Chef d'établissement.
Ecole en contrat d'association avec l'Etat - Soutien de la municipalité

Bureau :

Présidente : Stéphanie Barbé

Vice Présidente : Pauline Lefeuve

Trésorière : Fabienne Thouvenin

Vice-Trésorière : Avisoa Manantsara

Secrétaire : Alice Lequart

Vice-secrétaire : Florence Martin

Personnel de l'OGEC :

1 ASEM

1 animatrice périscolaire (Garderie)

1 chef d'établissement

Coût de la scolarité :

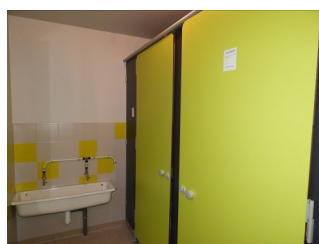
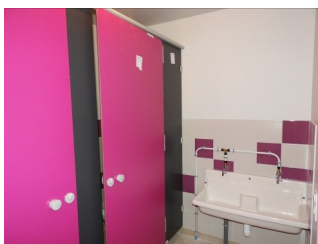
1er enfant : 13.40 € /mois

2ème enfant : 11.40 €/mois

3ème enfant : 8.40 € /mois

TRAVAUX REALISES EN 2016

Comme prévu, l'OGEC a entièrement rénové les sanitaires extérieurs qui sont destinés aux CE-CM. De la démolition à la finition, plusieurs parents se sont mobilisés tout au long de l'année. L'OGEC a aussi fait appel à des artisans locaux. En janvier 2017, les enfants les découvriront et seront heureux de profiter de ce nouveau confort.



TAP proposés aux enfants

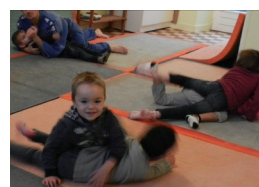
L'OGEC tient à ce que chaque élève puisse bénéficier de ces temps d'activités périscolaires. Ainsi, ces activités TAP sont gratuites pour toutes les familles. L'OGEC s'associe à l'APEL et l'équipe enseignante pour proposer des activités variées, à la fois ludiques et éducatives, animées par des professionnels.



Peinture sur cour



Cuisine avec diététicienne



judo



théâtre

L'OGEC oeuvre pour offrir à vos enfants une école de qualité. Merci à tous les bénévoles !

APEL

APEL Association des Parents d'Elèves Libre

Anime, tisse du lien social, accueille les nouvelles familles lors du pot de rentrée, propose un moment convivial lors des portes ouvertes ...

Permet la réalisation de sorties pédagogiques pour tous les enfants en récoltant des fonds lors de manifestations (portes ouvertes, repas spectacle, vente de torchons, vente de photos de classe...)

L'APEL remercie d'ailleurs la municipalité pour son soutien financier. En mars 2017, les CE - CM partiront en classe découverte au bord de la mer. Une sortie de fin d'année sera aussi prévue pour les maternelles - CP.

Bureau :

Présidente : Laura Huard
Trésorière : Marylène Plard
Secrétaire : Cindy Cosnard

Location de stands

L'APEL vous propose la location de stands selon vos besoins pour des manifestations en extérieur. Plusieurs modules de 9m² sont disponibles au prix de 12 €. Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mickaël Goullier au 02 43 00 37 41
Simon Huard au 02 43 08 23 03



Au marché du terroir, l'APEL vous proposait des petites décorations pour la fête des mères. Vous pouviez aussi vous procurer des torchons avec les dessins des enfants de l'école.



Le dimanche 5 juin, l'APEL, les enfants et l'équipe éducative vous proposaient leur repas spectacle. Chants, danse, sketches ont animé l'après-midi dans une ambiance festive.

*Merci à tous pour votre participation et votre bonne humeur lors de nos manifestations ...
A très vite.*



Moment très convivial au goûter de Noël autour d'un chocolat chaud et d'une part de brioche.

Prochaines dates à retenir :

Marché du terroir : dimanche 5 mars

Portes ouvertes de l'école : samedi 1 avril de 10h à 12h30

Repas spectacle : dimanche 21 mai, à partir de 12h

Vie associative



BRECÉ SPORTS FOOT



Le club se porte toujours aussi bien, avec des effectifs en hausse (75 licenciés), cette saison.

Chez les seniors, l'équipe A, en 3ème division, est d'une moyenne d'âge très jeune. Actuellement 2ème au classement, l'objectif est d'atteindre la 1ère place, avec en perspective la montée en 2ème division.

L'équipe B évolue en 4ème division.

Chez les jeunes, les joueurs sont présents dans toutes les catégories.

Grand merci à tous les encadrants et entraîneurs qui s'occupent de tous ses footballeurs.



Dates à retenir :

- ◆ Samedi 25 mars : 20 H Salle des fêtes - Soirée dansante avec orchestre
- ◆ Dimanche 18 juin : 12 H Salle de sports - Traditionnel méchoui en entente avec le Club de Volley

✂ Pour information et renseignement sur le club, licence ... n'hésitez pas à contacter :

Jean-Pierre JOHAN au 06 20 27 38 10
Jean-Claude BARRÉ au 06 11 29 30 82



BRECÉ SPORTS VTT

Notre club BRECE SPORTS VTT compte une quinzaine de vététistes qui participent à diverses randonnées organisées en Mayenne et dans les départements limitrophes.

Le week-end de l'ascension 3 membres du club ont participé à la MAXI VERTE VTT à CAUSE QUERCY MARTEL(45)



Nous profitons aussi des très beaux circuits sur la commune de BRECE notamment lors de notre randonnée organisée dans le cadre du tour de la Mayenne VTT, et qui a vu près de 300 participants VTT ou pédestres le dernier dimanche de mai 2016.

La rando 2017 aura lieu le 28 mai où nous serons ravis de vous accueillir avec votre VTT ou pour faire la rando pédestre.

Si vous souhaitez nous rejoindre, découvrir le VTT en club ou obtenir des renseignements, vous pouvez contacter le président :

M. Gilbert Eric au 06 34 53 43 54

LE CLUB DE L'AMITIÉ DE BRECE

... Vacant à la même époque l'an dernier, le club de l'amitié a trouvé un président en la personne de Louis LEFIZELIER, que nous félicitons... d'ailleurs ce club des aînés s'est étoffé de quelques nouveaux membres apportant une nouvelle dynamique.

Les rendez-vous sont fixés les 2ème et dernier jeudis de chaque mois ... bienvenue aux nouveaux membres.

Le nouveau conseil d'administration, lors de l'assemblée générale.



2016/2017

BRECE SPORTS VOLLEY

44 licenciés dont 3 en entente avec Ambrières

- ◆ 1 équipe mixte « honneur » (adultes)
- ◆ 1 équipe mixte 1ère division (adultes)
- ◆ 1 équipe mixte loisirs (adultes)
- ◆ 17 jeunes (de poussin à minime)



Le club de Volley-ball de Brece est heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017.

Les joueurs des 3 équipes mixtes jouent le vendredi soir, les 2 équipes jeunes ainsi que les poussins pratiquent le samedi et débutent la 2ème partie du championnat.

Dates à retenir :

=>**Tournoi jeunes** : le **Samedi après midi 13 mai 2017**, Salle des sports de BRECE, il s'adresse aux jeunes en classe de CE2 – CM1 – CM2 – 6ème et 5ème . (Possibilité de jouer sans être licencié au club) de nombreux lot et un goûter sera offert.

=>**Tournoi adultes** : le **soir à partir de 18 h 30 - 13 mai 2017**

Le tournoi adulte aura lieu également le Samedi 3 juin à partir de 18 h 30. Les inscriptions (arrêtées à 18 équipes) devront être enregistrées impérativement avant le 21 juin.

=>**Entraînement ouvert à tous**

Afin de permettre à toutes les personnes désireuses de jouer au volley mais n'ayant pas suffisamment de disponibilité pour jouer régulièrement et prendre une licence ou pour connaître notre environnement ; les responsables du club vous proposent de nous rejoindre à la salle de sports les vendredis soir **le 24 février ainsi que les 14 et 21 avril à 20 h 30.**

Aucun niveau de jeu requis, juste l'envie de se retrouver pour découvrir et jouer dans un esprit convivial.

=>**Le méchoui du 18 juin 2017**

=>**Participation à la journée sports et nature le 2 juillet 2017 à Gorrion**



Informations Intercommunales

Maison des Initiatives Jeunesse

L'association intercommunale VIT'ANIM laisse place à la Maison des Initiatives Jeunesse (MIJ).

Un service jeunesse nommé « Vit'Anim » géré par la CCBM proposera des animations lors des vacances pour les jeunes de 10 ans et plus.

Intervention sur les 27 communes du bocage Mayennais (CCBM)



<h3>Ludothèque</h3> <p>Accès aux jeux pour tous, - Espace jeux à Gorrion - Emprunt de jeux de sociétés (familles, groupes,...) - Animation autour du jeu</p>	<h3>Information Jeunesse Projet jeune</h3> <p>Pour les jeunes de 12 à 25 ans Sur tous les sujets : orientation, formation, vie pratique, transport, santé, culture, sports, vacances,...</p>	<h3>Argent de poche</h3> <p>Pour les jeunes de 16 à 18 ans Permettre de travailler durant les périodes de vacances scolaires.</p>	<h3>Conseil Intercommunal de Jeunes</h3> <p>Pour les jeunes de 8 à 12 ans Favoriser la parole des jeunes Faire le 1er pas vers la Citoyenneté Mettre en place tes projets</p>
<p>Les mercredis de 10h à 18h (Hors vacances scolaires) 1er samedi de chaque mois 10h à 12h (salle multisport Gorrion)</p> <p>Projet d'animation sur la CCBM suivant la demande.</p>	<p>Les mercredis de 10h à 18h 1er samedi de chaque mois 10h à 12h Mardi / jeudi / vendredi : 15h-17h (salle multisport de Gorrion)</p> <p>Itinérant sur la CCBM suivant la demande des jeunes Renseignements auprès des animateurs Jeunesse</p>	<p>Inscription semaine 4 pour les vacances de février et inscription semaine 12 pour les vacances de pâques.</p> <p>Renseignements auprès des animateurs Jeunesse</p>	<p>Le Conseil existe sur le bassin de vie de Gorrion en collaboration avec les écoles et les communes. Réflexion sur l'ensemble de la CCBM</p> <p>Renseignements auprès de la Maison des Initiatives Jeunesse</p>



Avenue Charles de Gaulle 53120 GORRON.

Tél : 02.43.08.11.68

mij53@orange.fr

Suivez-nous sur facebook



BOCAGE MAYENNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LA LUDOTHEQUE (tout public)

Avec aujourd'hui plus de 500 jeux de 1 à 107 ans, les animatrices accueillent les différents publics avenue Charles de Gaulle à Gorron.

2 salles peuvent être utilisées par les familles, les copains ou les copines. Les animatrices peuvent expliquer les règles de jeux afin de passer un bon moment autour d'une table ou encore emprunter des jeux pour vivre chez soi de bons instants.

En 2016 le service ludothèque a permis à des structures ou associations d'emprunter des jeux, de venir jouer sur place avec un public ou encore de déplacer les jeux et les animatrices vers les services.

[Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.](tel:02.43.08.11.68)



LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE (16 - 18 ans)

Succès,

Engagement important des communes

Implication des jeunes de 16 à 18 ans.

Au total sur 2016 : 54 matinées de chantiers se sont déroulées avec une proposition et des travaux différents, enrichissants.

De très beaux projets de remise en valeur ou rénovation sur l'ensemble des communes du bassin de vie de Gorron. Ceci a permis aux jeunes de découvrir le travail, l'apprentissage de techniques différentes, le travail en équipe, le respect des équipements communaux, ...

25 jeunes différents ont participé aux matinées de chantier "argent de poche".

[Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.](tel:02.43.08.11.68)



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE JEUNES

(élèves CM1 - CM2)

L'année passée a permis la mise en place de 2 projets qui se sont concrétisés :

[Commission : Sécurité – Environnement – Solidarité](#)

- Mise en place de boîtes à livres

Afin de rendre la lecture de proximité accessible à tout public, des boîtes ou armoires à livres vont voir le jour sur différentes communes. Le fonctionnement rime sous les mots : « déposez-prenez-lisez ».

[Commission : Loisirs – Culture – Sport – Communication](#)

- Mise en place d'une chasse au trésor au jardin des Renaudies à Colombiers du Plessis

Les jeunes des classes de CM1 et CM2 du bassin de vie de Gorron se sont retrouvés autour d'un jeu afin de se rencontrer, d'échanger, de passer un bon moment avant l'entrée en 6ème.

Nous félicitons les jeunes élus du 26 novembre dernier :

représentant les communes :

- de Carelles et Levaré : Lore LUYTEN
- de Gorron : Louna RACINAIS
- de Brecé : Simon LEPELLETIER
- d'Hercé et Vieuvy : Lilly WIDDICOMBE
- de Lesbois et St Aubin F. Louvain : Océane FAUCHON
- de Colombiers du Plessis : Arwen LEBEURRIER

Renseignements complémentaires au 02.43.08.11.68.



Les jardins des RENAUDIES

16 AVRIL AU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

- ◆ Un jardin à l'anglaise de 3 hectares
- ◆ Un écomusée sur la vie d'autrefois
- ◆ Un labyrinthe de maïs en saison
- ◆ Des jeux en famille, structure gonflable...
- ◆ Un espace de réception pour les mariages, anniversaires, fêtes de famille...
- ◆ Un tarif réduit pour les habitants du Bocage Mayennais
- ◆ 16300 visiteurs accueillis en 2016



Les Mézerais à COLOMBIERS DU PLESSIS

Tél. 02 43 08 02 08



www.jardinsdesrenaudies.fr



Chasse aux oeufs



MANIFESTATIONS 2017

Chasse aux œufs de Pâques : 16 et 17 avril

Fête de Printemps : 8 mai

Art floral Ikebana : 21 mai

Semaines de la Rose : 20 mai au 5 juin

Rendez-Vous aux Jardins : 4 juin

Peintres aux jardins : 25 juin

Garden-Party : 14 juillet

Ouverture du labyrinthe : fin juillet

Promenades en calèche : 26 juillet, 2 août, 9 août

Journées des hydrangeas : 30 juillet au 15 août

Fête du miel : 20 août

Journées du Patrimoine : 16 et 17 septembre

22^e Fête des Citrouilles : 8 octobre



ECONOMIE

La Communauté de Communes développe l'économie locale



La Communauté de Communes investit pour soutenir l'activité économique du Bocage Mayennais et aider les entreprises à se développer sur le territoire.



Atelier-relais occupé par la société Mecarelep en ZA des Sapinettes à Gorrion

Dernière réalisation importante, la construction d'un atelier-relais de 3 500 m² sur la Zone d'Activités des Sapinettes à GORRON. Destiné à la société MECARELEP, entreprise de mécanique de précision qui emploie 17 personnes, le bâtiment a été livré en août. Il va permettre à l'entreprise de développer son activité en investissant dans de nouvelles machines plus performantes et en créant de nouveaux emplois.

L'opération qui représente un investissement de 2,5 million € va être financée par l'entreprise à l'issue d'un loyer de 20 ans, déduction faite des aides apportées.

Un autre projet d'envergure devrait trouver à se concrétiser en début d'année sur le bassin de vie d'Ambrières-les-Vallées. Outre l'aide apportée aux entreprises bénéficiaires, notons que la construction de ces bâtiments constitue un soutien important de la collectivité en faveur des entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Conseil et accompagnement, aides financières, locaux ou terrains d'activités,...

La Communauté de Communes les a aidés cette année

AMBULANCES LEVEQUE taxi ambulances pompes funèbres à FOUGEROLLES-DU-PLESSIS - SARL BIZEUL menuiserie à AMBRIERES-LES-VALLEES - Arnaud CLEMENT sellier garmisseur à GORRON - CUMA de COLOMBIERS-DU-PLESSIS - CUMA de la Varenne à AMBRIERES-LES-VALLEES - DESVOYS fabrication de matériel agricole à LANDIVY - TME fabrication de cartes électroniques à GORRON - Jonathan GALPIN vente ambulante de poisson à COLOMBIERS-DU-PLESSIS - SUMCA mécanique de précision à AMBRIERES-LES-VALLEES - WILD TRIGGER organisation de parties de air soft à GORRON - Hubert LEBRET plomberie électricité chauffage à CHATILLON-SUR-COLMONT - LA GALETIERE fabrication de crêpes et galettes à GORRON - LS coiffure à AMBRIERES-LES-VALLEES - LE VOYAGEUR bar tabac presse jeux à AMBRIERES-LES-VALLEES - LE CHAT NOIR bar tabac restaurant à COUESMES-VAUCE - L'ATELIER COIFFURE DE MAGALI coiffure à GORRON - MYPIE fabrication de tourtes à GORRON - SARL PAUTREL maçonnerie à COLOMBIERS-DU-PLESSIS - AUX PIEDS DU BOCAGE magasin de chaussures à GORRON - CAPUCINE magasin de prêt-à-porter à AMBRIERES-LES-VALLEES - MECARELEP mécanique de précision à GORRON - etc...



ACCUEIL EMPLOI : 3 antennes aux services des publics en recherche d'emploi

Depuis 2014, la CC du Bocage Mayennais assure une mission d'accueil de premier niveau des demandeurs d'emploi et des personnes s'interrogeant sur leur projet professionnel (orientation, réorientation, formation...).

Assuré sur les trois bassins de vie du territoire, ce service accompagne le public dans :

- La rédaction de CV et de lettre de motivation ;
- Les différentes démarches administratives, notamment l'inscription sur www.pole-emploi.fr ;
- La mise en relation avec les entreprises en recherche de personnels ;
- La relation avec les partenaires de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi...);

	AMBRIERES-les-VALLEES	GORRON	LANDIVY
<i>Jours d'ouverture</i>	du Lundi au Vendredi	du Lundi au Vendredi	les Jeudis
<i>Horaires</i>	8h30 - 12h 14h - 17h	8h30 - 12h 13h30 - 17h30	13h30 - 17h30
<i>Lieu</i>		Mairie	
<i>Téléphone</i>	02 43 08 01 79	02 43 30 10 58	02 43 05 42 05
<i>E-mail (questions, CV)</i>	mathieuguirand@cc-bocagemayennais.fr		

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES :

Une entreprise pour et par des jeunes

En juillet et août 2016, une équipe de jeunes de 16 à 18 ans du Bocage Mayennais a créé et géré une entreprise coopérative de services.

Accompagnés et formés aux bases de la gestion d'entreprise par 2 animateurs, les 13 coopérants ont construit le projet de A à Z : définition des prestations (peinture en bâtiments, cours d'informatique, archivage de documents, nettoyage de véhicule...), communication auprès des clientèles (entreprises, collectivités, particuliers), rédaction des devis, enregistrement des factures, etc.



Résultats : un projet pédagogique enrichissant et une aventure humaine forte ont dépassé les attentes de l'ensemble des acteurs du projet (jeunes, parents, animateurs, chefs d'entreprises, élus). La réussite étant au rendez-vous, la CCBM renouvelle l'expérience en 2017.



Vous avez entre 16 et 18 ans,
 Vous souhaitez vous initier à la création
 et à la gestion d'entreprise,
 Vous êtes disponibles l'été prochain ?

Rejoignez la CJS du Bocage Mayennais !

Contact : Mission Emploi – mathieuguirand@cc-bocagemayennais.fr –
 02.43.08.47.47

Le catalogue de stages 2017 est disponible !

Destiné aux collégiens, lycéens et étudiants, ce catalogue propose pas moins de 140 offres de stages "découverte" et "pratique", ainsi que 33 propositions de contrat en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Ces stages sont proposés par 36 entreprises du territoire dans les domaines les plus divers. Service aux entreprises, mécanique de précision, bâtiment, industrie agroalimentaire, fabrication de meubles, horticulture, ... 22 secteurs d'activité sont représentés dans les domaines qui recrutent.

Le Catalogue de stages 2017 est disponible en Mairie. Vous le trouverez également :

- à la Maison du Bocage et au PIJ à Gorron, ou au RSP d'Ambrières-les-Vallées ;
- les établissements scolaires de la région : Gorron, Ambrières-les-Vallées, Landivy, Ernée, Mayenne, Laval, Fougères, St-Hilaire-du-Harcouët...
- en téléchargement sur notre site internet : www.cc-bocagemayennais.fr, rubrique « économie »



MAISON DE SANTE DES PROJETS QUI SE CONCRETISENT



La Communauté de Communes a reçue compétence en 2014 pour la construction ou l'aménagement de Maisons de Santé Pluridisciplinaires MSP. Le Bocage Mayennais est concernés par deux Pôles de Santé : celui de Mayenne à l'Est et celui de l'Ernée Bocage à l'Ouest.

Trois Maisons de Santé Pluridisciplinaires ont été prévues dans le cadre du projet de santé intercommunal, à Fougerolles du Plessis, à Gorron et à Ambrières les Vallées et deux cabinets satellites à Montaudin et Oisseau.

Les questions sont nombreuses sur l'accès aux soins pour l'ensemble des habitants du Bocage. Le moment est venu de faire le point et il est bon d'affirmer que les choses avancent, et rapidement !

La Maison de Santé de **Fougerolles du Plessis** est déjà en construction. Située entre l'EHPAD et la caserne des pompiers, le bâtiment, conçu par le cabinet d'architecture Bouland, devrait être prêt pour la fin du 1^{er} trimestre 2017. Il accueillera les médecins et les infirmières et est prévu pour intégrer de nouveaux praticiens.

A **Montaudin**, la localisation définitive du site est en cours de finalisation entre les professionnels et la municipalité : la réalisation est escomptée pour 2017.

Sur **Ambrières-les-Vallées**, les professionnels ont validé le projet en juillet. Il comprend l'acquisition et l'extension de l'actuel cabinet de kinésithérapie, situé zone des Vallées. L'ensemble accueillera les médecins, infirmières et kinésithérapeutes avec là aussi des perspectives d'extension.

Sur **Oisseau**, le choix s'est porté sur la reconfiguration d'un immeuble acquis par la commune : médecin et infirmières vont s'y installer en plein centre bourg.

Pour ces deux constructions, un programmeur (Preprogram) est intervenu pour valider la faisabilité, et l'architecte est en cours de désignation. L'objectif est aussi d'aboutir pour la fin 2017.

Le site de Gorron sera le plus conséquent en nombre de professionnels comme en surface, avec 500 m² à l'origine et possibilité d'extension à 800 m². Plusieurs sites ont été étudiés. La localisation effective devrait être déterminée début 2017 et la construction livrée courant 2018.

Pour mémoire, les Maisons de Santé sont conçues pour faciliter le travail en commun, une manière d'exercer recherchée par les jeunes professionnels. Elles sont donc est plus attractives dans l'objectif d'attirer les nouveaux praticiens dont le territoire a besoin.

La Communauté de Communes quant à elle, porte les projets immobiliers et sollicite les subventions (de l'Etat et de la Région principalement). Elle intervient dès lors que les professionnels locaux et la municipalité du lieu de construction se sont mis d'accord sur le site d'implantation. Chacun signe ensuite un engagement.

Les communes mettent à disposition de la CCBM l'assiette foncière des futures constructions.

Enfin, pour éviter la concurrence entre les sites, les loyers versés par les professionnels seront identiques quelle que soit la Maison de santé ou le satellite considéré, à savoir 8 € TTC par mètre carré.



www.cc-bocagemayennais.fr

SCOT - PLUI

QUEL PROJET POUR LE TERRITOIRE ?

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration de deux documents d'urbanisme stratégiques : le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

L'initiative vise à définir les orientations déterminantes pour l'aménagement du territoire (SCoT) et les règles en matière d'urbanisme (PLUi). Il s'agit de définir les objectifs pour le développement du territoire, sa prospérité, son cadre de vie et de les traduire dans les documents d'urbanismes.

Trois étapes jalonnent ce travail : le diagnostic qui a été réalisé début 2016, le projet de territoire (ou PADD) qui est en cours d'élaboration et la rédaction des règlements prévue fin 2017.

Aujourd'hui, quels atouts et fragilités ? (le diagnostic)

Début 2016, élus, entreprises, représentants des associations ... ont identifié les principaux enjeux pour le territoire. Atouts et fragilités du Bocage Mayennais ont été mis en avant pour dresser un état des lieux objectif :

- Une dynamique démographique fragile : la population vieillie et diminue, même si cette tendance s'atténue ;
- Un tissu économique dynamique et diversifié : l'emploi est élevé et fortement concentré dans plusieurs communes ; le territoire compte de nombreuses entreprises familiales qui prospèrent ; le taux de chômage reste plus faible qu'aux niveaux régional et national ;
- Une construction de logement équilibrée, mais un taux de vacances élevé ;
- Une offre d'équipements et de services de bon niveau, bien équilibrée sur le territoire : deux pôles structurants (Gorron et Ambrières-les-Vallées) et plusieurs pôles de proximité à l'Ouest (Landivy, Fougerolles-du-Plessis, Pontmain, Montaudin).
- Des atouts environnementaux en faveur du cadre de vie : un paysage de bocage relativement dense, un patrimoine remarquable conséquent, des activités agricoles contribuant à la bonne gestion de la biodiversité, une offre en énergie renouvelable importante...

Pour demain : Quel projet de territoire ? (le PADD)

Le diagnostic du territoire étant réalisé, les élus s'investissent actuellement dans l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il s'agit d'une étape clef. Le « projet de territoire » doit être **l'expression de l'ambition des élus pour le développement du territoire**. Il doit présenter les réponses aux défis démographiques, économiques et environnementaux, ...

Plusieurs séminaires thématiques ont permis cette expression au cours de l'automne. En résultent des propositions et orientations qui seront présentées aux conseils municipaux et communautaires, puis à la population, début 2017.



Suivez et participez à l'élaboration du Projet de territoire

Tout au long de la démarche, la population est invitée à s'informer et à participer au travers des différents temps de concertation publique : réunions publiques, forums participatifs...

Pour en savoir + : www.cc-bocagemayennais.fr, rubrique « Aménagement » et « Environnement »

PROMOTION

LE BOCAGE MAYENNAIS EN VIDEO

Promouvoir Le Bocage Mayennais, et convaincre de choisir notre territoire pour y séjourner, y vivre, s'y investir, ... C'est l'objectif du clip vidéo que la Communauté de Communes vient de réaliser et que vous trouverez en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

A voir et à diffuser largement autour de vous.



Terre d'Évasion, Terre de Vie

Le Bocage Mayennais vous accueille



Mission économique : 02.43.08.16.14

Office de Tourisme : 02.43.08.48.30

Maison du Bocage : 02.43.08.47.47

1 Grande Rue - 53120 - GORRON

bocage.mayennais@wanadoo.fr

www.cc-bocagemayennais.fr

HABITAT



Aides 2017
pour les travaux de
rénovation énergétique
des logements
des propriétaires privés



En améliorant l'efficacité énergétique de votre logement vous pouvez réaliser des économies sur vos factures d'énergie, améliorer le confort et augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Des conseils gratuits sont à votre disposition pour vous aider à optimiser vos travaux, connaître les aides disponibles et constituer vos dossiers de financement.

☞ Vous souhaitez **vous renseigner sur les travaux performants**, les nouveaux matériaux, les travaux adaptés à votre logement : contacter l'**Espace Info Energie** au 0810 140 240 (prix d'un appel local).

☞ Vous souhaitez savoir si vous êtes éligibles aux **aides de l'ANAH** ou aux autres primes : contacter **SoliHa 53** au 02.43.91.19.91 du lundi au vendredi.

☞ Vous souhaitez connaître les **aides liées à la rénovation énergétique** : crédit d'impôt, éco-prêt à taux zéro pour les travaux, prêt à taux zéro pour l'achat d'une résidence principale dans l'ancien ; vous souhaitez avoir un **plan de financement** relatif aux travaux ou/et à une accession, gratuit, neutre et complet incluant les aides auxquelles vous pouvez prétendre : contactez l'**Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)** au 02.43.69.57.00 / consulter www.adil53.org

☞ Vous souhaitez un **conseil sur l'intégration de votre projet dans l'environnement** et des conseils gratuits en architecture : contacter le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** au 02.43.56.41.79



Dans le cadre de l'exercice des compétences de la C.C.B.M., il a été mis en place la commission
« SERVICE AUX PERSONNES »

Les missions de la Commission « Service aux personnes »

- Apporter un soutien financier aux A.D.M.R. œuvrant sur tout le territoire de la C.C.B.M. ;
- Mettre en place un programme d'animation appelé « Séniors Loisirs » (3 parutions dans l'année) ;
- Gérer et coordonner la commission visiteur bénévole ;

Commission Visiteur Bénévole

• POURQUOI UNE CELLULE DE VEILLE ?

Notre projet a pour but de permettre d'apporter, avec l'aide de « visiteurs bénévoles » du réconfort aux personnes, une présence pour rompre la solitude et aussi l'isolement des personnes âgées, seules ou souffrantes.

• QUI SONT-ILS ?

Des bénévoles, disponibles, qui acceptent de partager un peu de leur temps auprès des personnes en situation d'isolement.

• LEUR ROLE ?

- Participer à la lutte contre l'isolement (par des discussions, de la lecture...);
- Favoriser le lien social par des visites ;
- Répondre à une demande d'aide ponctuelle ;
- Recenser leurs besoins.

• MISE EN PLACE

En lien avec les C.C.A.S. , il est proposé dans chaque commune de former un groupe de personnes qui acceptent d'être « VISITEURS BENEVOLES ».



Programme Séniors Loisirs

• Pourquoi un programme « Séniors Loisirs »?

Les objectifs sont:

- Favoriser le lien social;
- Lutter contre l'isolement;
- Transmettre leur savoir-faire aux jeunes;
- Faire de belles rencontres ;
- Se détendre, se divertir et se cultiver.

2017
BONNE ANNEE
Séniors
Loisirs
Programme
de Janvier à Mars
2017
Informations et inscriptions :
Lucie DESECHALLERS
Service aux personnes
02.43.08.16.11
lucieboisgontie@cc-bocagemayennais.fr

• Parution du Programme

Le programme paraîtra 3 fois dans l'année, pour les périodes :

- de Janvier à Mars,
- d'Avril à Juin
- de Septembre à Décembre.

Il est destiné aux personnes de plus de 60 ans du Bocage.

• Animations proposées :

- Rencontres intergénérationnelles (atelier cuisine, atelier art floral, atelier couture...);
- Sorties Grands-parents/Petits-enfants ;
- Des interventions (Démarchage à Domicile, Adaptation de son logement, Prévention Routière...);
- Des cours multimédias (informatique et tablette) ;
- Ateliers Santé (atelier équilibre, Atelier Santé Séniors, Atelier Bien-être et Relaxation...);
- Spectacles organisés par le Réseau lecture et le service Culturel de la CCBM.

Collecte de Mémoires

• Pourquoi une collecte de mémoires ?

Les objectifs sont:

- Transmettre et conserver notre patrimoine oral ;
- Collecter les souvenirs des anciens ;
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Permettre aux aînés de se valoriser et de valoriser leurs savoirs ;
- Travailler en partenariat avec les différents services de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les associations, les écoles et les établissements accueillant les personnes âgées de notre secteur.

• Déroulement

Le travail de l'animatrice du service aux personnes de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais consistera à collecter les souvenirs de nos aînés en fonction des thèmes choisis. Elle viendra au domicile des personnes âgées pour les interviewer. Une restitution des données sera faite en collaboration avec différents partenaires.

• Thèmes choisis :

- Les activités culturelles (cinéma, théâtre, musique...) sur le bassin de vie de Gorron ;
- L'école sur le bassin de vie d'Ambrières les Vallées ;
- Les jeux d'antan sur le bassin de vie de Landivy ;
- Les métiers d'antan sur les trois bassins de vie ;
- La guerre 39-45.

Contact :

**Communauté de Communes du Bocage Mayennais -
Lucie DESECHALLIERS - 02.43.08.16.11**

R.A.M DU BOCAGE (Relais assistantes maternelles)



Vous êtes parents ou futurs parents...

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant (assistante maternelle, garde à domicile, accueil collectif ...),

Vous employez ou allez employer une assistante maternelle ou une garde à domicile et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer,

Vous souhaitez connaître les différentes aides (CAF, MSA) relatives au mode de garde choisi,

Vous êtes assistante maternelle ou vous êtes intéressée par le métier...

Vous vous interrogez sur le métier d'assistant maternel,

Vous souhaitez connaître vos droits et devoirs en tant que salariée,

Vous souhaitez évoluer dans votre profession,

Vous êtes garde à domicile ou intéressé par le métier...

Vous souhaitez vous faire connaître auprès des parents,

Vous souhaitez connaître vos droits et vos devoirs en tant que garde d'enfants à domicile

Le RAM du Bocage est un service d'informations au service des parents, des professionnels de la petite enfance

Stéphanie vous accueille le lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30 (sur rendez-vous ou par téléphone et mail)

Le RAM du Bocage est un service d'échanges et de rencontres au service des professionnels de la petite enfance (Assistants maternels, garde à domicile).

Stéphanie et Lucie vous accueillent lors des matinées rencontre-éveil le mardi, jeudi et vendredi matin entre 9h30 et 11h30 sur différentes communes de la CCBM. Un programme est envoyé aux assistantes maternelles. (Pour les gardes à domicile, n'hésitez pas à demander le programme auprès du RAM)



RAM du Bocage – Communauté de Communes du Bocage Mayennais

1 Grande Rue - 53120 GORRON

Stéphanie VANNIER - 02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25 - ram@cc-bocagemayennais.fr



Les points de propreté

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Bocage Mayennais a mis en place des points de propreté, afin d'y déposer tous les déchets (ordures ménagères et emballages recyclables).



→ Les conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères



L'ouverture du conteneur s'effectue par un double tambour sécurisé.
Le conteneur est destiné à recevoir uniquement les ordures ménagères en **sac fermé d'une contenance maximale de 60 litres**. Le dépôt en vrac n'est pas autorisé.

Ainsi, les déchets recyclables (verres, bouteilles plastiques...), les déchets dangereux et volumineux (déchets verts, gravats...) sont interdits.

→ A ne pas faire !

Les dépôts au pied des conteneurs ou dans la nature sont considérés comme des dépôts sauvages qui sont strictement interdits et passibles de poursuites et de pénalités (jusqu'à 1500 € d'amende).

En outre, au-delà des multiples nuisances (visuelles, olfactives, impacts sur la salubrité publique) engendrées et de l'atteinte portée à l'environnement, ces actes délictueux représentent un coût supplémentaire pour les collectivités qui doivent organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites.



Dépôt au pied des conteneurs



Dépôt dans la nature

→ Les conteneurs de tri

Les emballages à recycler sont à déposer dans les conteneurs de tri. Vous avez deux solutions :



Le conteneur jaune
« Emballages recyclables »



Bouteilles et flacons plastiques



Emballages en métal



Briques alimentaires



Petits cartons



Magazines, journaux, publicités,
courriers, enveloppes



Le conteneur vert
« Verre »

Bouteilles, pots et bocaux



Sans système d'ouverture

Astuce :

Contactez le service déchets, pour obtenir **gratuitement** un sac de pré collecte.

Celui-ci vous permettra d'amener vos déchets recyclables (bouteilles en verre, papiers...) aux conteneurs de tri.



Collecte de pneus agricoles : inscrivez-vous dès maintenant



Le Conseil Départemental de la Mayenne organise pour la troisième fois, **une collecte de pneus agricoles** en partenariat avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais et la chambre d'agriculture.

Les pré-inscriptions, avec indication du tonnage ou du nombre de pneus à éliminer sont ouvertes auprès de la Chambre d'Agriculture au **02 43 67 37 45**. **Seuls les pneus de voiture et les pneus agraires sont acceptés, sans jantes et sans corps étrangers**. Les pneus de camion sont **refusés**. Une vérification de la qualité et de la quantité des pneus sera effectuée en amont afin d'éviter toutes erreurs de dépôts.

Ces pneus seront **broyés et valorisés** par la cimenterie LAFARGE de Saint-Pierre-la-Cour (53). En effet, depuis 2006, cette cimenterie intègre des pneus usés comme combustible en substitution du coke de pétrole.

Après inscription définitive, il sera demandé aux agriculteurs d'apporter eux-mêmes leurs pneus sur les sites de collecte. La prochaine est prévue de mars à avril 2017. Pour la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, les pneus seront collectés à la **déchèterie de Gorron** sur une plage horaire qui sera définie ultérieurement et en dehors des horaires d'ouverture.

Aussi, après la participation financière du Conseil Départemental et des intercommunalités, **le coût restant à la charge des agriculteurs est de 40 € TTC/tonne**.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF **Opérations Groupées de Réhabilitation des installations _ Aides aux travaux**

Le **SENUM** Syndicat des Eaux du Nord Ouest Mayennais, soucieux de réduire le nombre d'installations d'assainissement défectueuses qui présentent un risque pour la sécurité et l'environnement, organisera, à compter de 2017, des opérations groupées de réhabilitation des installations. La mise en place de ces opérations groupées doit permettre de bénéficier d'aides financières de la part des Agences de l'Eau.

Ainsi, l'aide attendue peut aller jusqu'à 60 % du montant TTC des dépenses de réhabilitation avec un plafond variant de 8500 à 10 000 € TTC.

MAIS ATTENTION, tous les projets de réhabilitation ne sont pas éligibles et les conditions varient en fonction de l'Agence de l'eau intervenant sur la commune. Parmi les conditions requises :

La maison ne doit pas être neuve,

L'installation existante doit être identifiée comme non conforme avec obligation de travaux dans un délai de 4 ans, en raison d'un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement

Le particulier s'acquiesce de l'ensemble des factures et perçoit l'aide seulement après validation du dossier par l'Agence de l'eau.....

Compte tenu de la diversité des situations, les personnes potentiellement intéressées doivent **IMPÉRATIVEMENT** se rapprocher du SPANC avant même d'engager une étude, afin de savoir si elles peuvent prétendre à ces subventions et connaître dans le détail la procédure à suivre.

Vos contacts SPANC

SENUM service SPANC 6 bis place de la mairie 53 120 GORRON

Philippe GRANDE (technicien) : 07 60 97 50 87

Valérie CORNU (responsable du service) 02 43 05 37 83

EMPÊCHER L'ABREUVEMENT DIRECT DU BÉTAIL AU COURS D'EAU : BONNES PRATIQUES

Au cours du pâturage, l'alimentation en eau du bétail s'effectue souvent directement à la rivière ou au ruisseau.



Pourquoi empêcher l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ?

L'accès direct du bétail au cours d'eau entraîne une dégradation des berges, du lit et de la qualité de l'eau par le piétinement et les déjections.

Il est préjudiciable aux usages et aux milieux naturels par :

- contamination des eaux de surface par la matière organique et les éléments nutritifs et bactériologiques présents dans les déjections animales pouvant conduire à des risques sanitaires pour l'homme ;
- dégradation de la végétation des berges ;
- érosion des berges et mise en suspension des sédiments favorisant l'envasement des habitats aquatiques ;
- risque de détérioration de la santé de l'animal (exposition aux organismes pathogènes).

Rappel de la réglementation

Arrêté 2014 n°132 du 24 juin 2014 relatif au 5ème programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Pays de la Loire

L'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau est interdit à compter du 1^{er} septembre 2017 sauf en cas d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux.

Arrêtés du 27 décembre 2013 fixant les prescriptions applicables aux élevages ICPE : Les points d'abreuvement des bovins au pâturage sont aménagés afin d'éviter les risques de pollution directe dans les cours d'eau.

Ces dispositions peuvent par ailleurs être renforcées dans les périmètres de protection des captages où les abreuvoirs aménagés peuvent être interdits (se référer aux arrêtés préfectoraux correspondants). Le SAGE Vilaine interdit l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ainsi que les descentes aménagées depuis 2015.

Comment empêcher l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau ?

La pose de clôtures

Le choix de la clôture dépend du cheptel, de la configuration de la parcelle et du cours d'eau.

Il est préférable de mettre en place des clôtures électriques démontables qui permettront d'entretenir facilement la végétation des berges et d'enlever les fils avant les crues. Pour les clôtures fixes, il est conseillé d'utiliser des pieux de châtaigner ou d'acacia (longueur : 1,50 à 2 m. - diamètre : 10 à 15 cm) et de les enfoncer à environ 50 cm de profondeur.

Une distance minimale de 1,5 m entre la clôture et le haut de la berge doit être respectée pour permettre le maintien et le développement de la végétation des berges. Cette distance peut être augmentée, si des activités telles que la randonnée ou la pêche sont pratiquées. Aucune clôture ne devra être installée en travers d'un cours d'eau.

L'entretien devra se faire manuellement ou mécaniquement (débroussaillage, girobroyage...) car le désherbage chimique est strictement interdit à moins de 5 m des cours d'eau (6 m sur le bassin de l'Oudon) et des sources.



La mise en place d'abreuvoirs

Il est préférable d'utiliser une ressource autre que le cours d'eau (source, puits, citerne, réseau d'eau potable...). Si ce n'est pas possible, d'autres solutions existent :

Des pompes à museau

Ce système, qui doit être privilégié, permet à l'animal de s'abreuver en actionnant le dispositif avec son museau.

- le tuyau doit être muni d'une crépine et fixé à un pieu de manière à toujours garantir son immersion,
- la crépine doit être placée de préférence dans un secteur courant afin d'éviter son colmatage,
- la pompe doit être positionnée sur un sol portant,
- pour assurer une stabilité de la pompe, il est conseillé de fixer le dispositif sur un socle béton équipé d'attaches (transportable) ou sur des pieux,
- certaines pompes sont équipées d'un bol en parallèle pour permettre aux veaux de boire,
- ce genre d'abreuvoir exige une surveillance régulière car il peut se désamorcer,
- la crépine doit être nettoyée et les systèmes mis hors gel pendant les périodes à risque.



Des descentes aménagées

Ce type d'abreuvoir permet aux animaux de boire sans descendre dans le lit du cours d'eau. Plus coûteux, il doit être réservé aux troupeaux importants.

- l'abreuvoir doit être installé et calé à l'étiage sur un secteur où le niveau d'eau est constant et hors des zones d'érosion,
- lors du terrassement, il est nécessaire de poser un géotextile et d'empierrier pour stabiliser la berge,
- pour maintenir cet empierrement, un madrier non traité doit être installé au pied de l'abreuvoir,
- deux lisses en bois (châtaignier, acacia ou chêne) sont fixées en parallèle du cours d'eau pour empêcher les animaux de descendre dans le cours d'eau,
- il est conseillé de prévoir environ 4,50 m de large pour l'abreuvoir
- un entretien régulier est nécessaire après les crues afin de remettre en place l'empierrement et évacuer les éventuels dépôts et embâcles,
- la durée de vie de ce type d'ouvrage est limitée et un remplacement au bout de quelques années est à prévoir.



L'aménagement des franchissements

La mise en place de ponts ou passerelles permettant le passage des animaux entre deux rives doit être privilégiée. Elle nécessite une déclaration au service en charge de la police de l'eau (se référer à la fiche d'information relative aux petits ouvrages de franchissement).

A défaut, le franchissement peut se faire au moyen d'un gué empierré. Cette technique permet de limiter la mobilisation des particules fines lors de la traversée des troupeaux. L'accès du gué doit être contrôlé par une clôture et surveillé par l'exploitant pour empêcher les animaux de rester dans le cours d'eau et de s'y abreuver.

Certains syndicats de bassin exerçant la compétence gestion des milieux aquatiques portent des opérations coordonnées d'aménagement de clôtures et/ou d'abreuvoirs dans le cadre de contrats territoriaux financés par l'agence de l'eau.

A PROSCRIRE

- La fixation de clôtures sur la végétation existante (arbres et arbustes).
- La mise en place de clôtures en travers des cours d'eau.
- Le désherbage chimique sous les clôtures, sur une bande de 5 m minimum le long des cours d'eau.
- La divagation des animaux dans les cours d'eau.



Contact

Direction départementale des territoires de la Mayenne
Service eau et biodiversité - Unité milieux aquatiques
Cité Administrative – Rue Mac Donald – BP 23009
53063 LAVAL CEDEX 9
ddt-seb-ma@mayenne.gouv.fr





EPI DU BOCAGE

Espaces de Partage et d'Initiatives



Les Espaces de Partage et d'Initiatives, créés en 2013, offrent des lieux d'échanges ouverts à tous les habitants du Bocage Mayennais. A l'Epi du Bocage, chacun peut partager ses savoirs et aussi découvrir des activités variées sur son territoire.

Ateliers proposés

- Des **ateliers manuels et créatifs** pour partager et apprendre : peinture, loisirs créatifs, tricot...
- Des **temps d'échanges** autour de la cuisine, du chant, de l'anglais, de l'informatique...
- Des **actions santé – bien-être** : théâtre, écriture/mémoire, sport, temps d'informations...
- L'**atelier « Air de Famille »**, qui propose des temps d'échanges parents-enfants autour de sorties, cuisine, bricolage...
- Des **sorties pour découvrir son territoire** : marche nordique, cinéma, découverte du patrimoine, expositions, spectacles vivants, randonnées, sorties familiales...
- La **participation à la vie locale** : Participation aux Virades de l'Espoir à Gorron, tricot pour l'Association SOS Préma, participation à la Fête des Citrouilles aux Jardins des Renaudies...



Bon à savoir

Des activités sont proposées sur l'ensemble du territoire : Bassin de vie de Gorron, Landivy et Ambrières les Vallées. Si vous n'avez pas de véhicule pour participer aux ateliers, contactez Stéphanie pour trouver ensemble une solution de transport.

Le programme mensuel est disponible sur le site de l'Epi du Bocage (lien ci-dessous) ainsi qu'à la mairie.

Pour toute demande d'information, contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage

02 43 32 54 08 / 06 38 46 34 90 epidubocage@orange.fr Site internet : www.epidubocage-edi.fr

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Don d'organes Tous concernés

L'association FRANCE ADOT 53 est présente sur le département de La MAYENNE depuis 1985.

Elle a pour mission d'informer et de sensibiliser le public concernant les dons d'organes, de tissus humains et de moelle osseuse

" LA GREFFE D'ORGANES SAUVE DES VIES "

En France, en 2015, 21 378 malades étaient en attente d'une greffe. Seulement 5 746 patients ont reçu un organe.

Pour ou contre, il est primordial de faire connaître sa volonté à ses proches pour qu'ils puissent en témoigner.

FRANCE ADOT 53 - BP 90634 - 53006 LAVAL CEDEX
Tél : 02.43.90.68.10 Courriel : franceadot53@orange.fr

www.france-adot.org



Informations diverses

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Partenaire de
votre sûreté



En cas d'urgence
composez le



pour contacter la
Gendarmerie ou la Police

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com/>

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705

Opposition chéquier :
0 892 683 208



PARTICIPATION CITOYENNE



Les services de la gendarmerie nationale, dans leur lutte contre les phénomènes de délinquance, tendent à apporter une action complémentaire et de proximité en lien avec la population.

Soucieux d'éviter toute réaction inappropriée de citoyens éventuellement tentés par un désir d'autodéfense en présence d'actes de délinquance et de mettre en place un dispositif adapté aux contingences locales reposant sur une adhésion forte et responsable des élus et des administrés concernés, le dispositif de participation citoyenne a été créé en 2011.

Il répond à un triple engagement de renforcement de la sécurité au profit de la population, d'amélioration de la réactivité des forces de gendarmerie et d'accroissement de l'efficacité de la prévention de proximité.

Cette action partenariale a pour objet d'optimiser la réactivité de la brigade de gendarmerie territorialement compétente et de dynamiser les liens sociaux au sein même du périmètre choisi pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Le maire et les habitants de la commune désignent plusieurs personnes référentes ou titulaires ainsi que des suppléants. Ces personnes, fiables, volontaires et motivées par cette responsabilité, recueillent auprès des riverains concernés les faits qui ont attiré leur attention et les portent à la connaissance de la gendarmerie.

L'action des habitants et de leurs référents se limite à une observation et une transmission de renseignements de nature à prévenir les actes de délinquance et lutter contre le sentiment d'insécurité. Ils ne bénéficient d'aucune prérogative administrative ou judiciaire et n'ont pas vocation à intervenir directement.

Le maire peut, s'il le souhaite, compléter le dispositif au moyen d'une signalétique dissuasive, installée aux entrées de la commune, ayant valeur de mise en garde pour toute personne mal intentionnée.

Conditions à la mise sur pied d'un dispositif de participation citoyenne :

- Présentation du dispositif en conseil municipal par la gendarmerie
- Délai de réflexion accordé aux élus.
- Organisation d'une réunion publique sous l'égide du maire en vue de présenter le projet et susciter le volontariat de « référents habitants ».
- Signature du protocole (préfet - maire - Cdt de gendarmerie) avec liste des référents-habitants annexée.
- Réunion d'information des référents-habitants afin de les sensibiliser aux différents dispositifs de prévention existants dans le département et aux conseils basiques à prodiguer à leur quartier ou hameau.

Si vous êtes volontaire, manifestez vous auprès de votre mairie.



**“ERDF
à mes côtés”,
une application
simple et
pratique**

Disponible sur App Store, Google Play et Windows Phone
à partir du 10 juillet 2015



CONTACTER > facilement les **services clients**, dépannage ou raccordement d'**Erdf**. Se géolocaliser et être rapidement mis en relation avec le conseiller qui pourra répondre à votre besoin.

CONNAÎTRE > les **coupures en cours** dans votre secteur et l'heure probable de rétablissement.

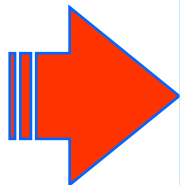
SE DÉPANNER > grâce à un **accompagnement en ligne** dans le diagnostic de votre installation pour retrouver l'électricité et bénéficier d'une mise en relation avec le service dépannage si les difficultés persistent.

TROUVER > **des solutions et des réponses** : premières étapes d'un raccordement, une foire aux questions les plus fréquentes.

BÉNÉFICIER > de **conseils de prévention** lors de travaux à proximité des lignes électriques, perçage, élagage, ou lors de l'utilisation d'un groupe électrogène.

Informations pratiques

Du nouveau pour la délivrance des cartes d'identité



Suite à la réforme engagée par les préfetures, les demandes de cartes d'identité (CNI) seront désormais traitées et alignées selon la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Dorénavant à compter de fin février 2017, pour obtenir une carte d'identité ou le renouvellement de celle-ci, vous devrez vous présenter à la mairie de Gorron, détentrice du dispositif de recueil des donnés.

Au préalable, vous devez prendre rendez-vous au 02 43 30 10 50.

Les autorisations de sortie du territoire

Pour tenir compte du contexte actuel et dans un objectif de prévention des départs de mineurs vers les zones de conflit, l'Etat a remis par disposition législative un nouveau dispositif de sortie du territoire, applicable à tous mineurs résidant habituellement en France, quelle que soit leur nationalité.

Le formulaire **CERFA n° 15646*01** est mis à la disposition sur le site www.service-public.fr ou sur www.mayenne.gouv.fr, rubrique démarches administratives.

Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est donc nécessaire de la part de l'utilisateur. Ce CERFA, à renseigner, est à présenter aux autorités de contrôle sous format « papier » revêtu de la signature originale du titulaire de l'autorité parentale, ainsi que la copie d'une pièce d'identité du signataire (carte d'identité, passeport)

Recensement militaire

Reconnaissance et validité de l'attestation de recensement

Compte tenu des difficultés rencontrées par les administrés pour leurs inscriptions aux examens et concours, la Direction du service national a demandé aux services déconcentrés de l'Etat organisateurs des examens ou concours, d'accepter, jusqu'à l'âge de 18 ans, l'attestation de recensement délivrée par les mairies, en l'absence de certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Le cadre de la commune de _____ atteste que M. _____ domicilié à _____ a demandé son inscription sur les listes de recensement ; il est informé des conditions dans lesquelles il peut participer à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation (Signature) _____

Délibéré le _____ Le maire (Cachet et signature) _____

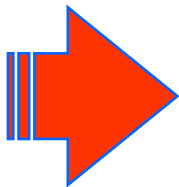
Par conséquent, l'attestation de recensement retrouve sa validité jusqu'à la date anniversaire de 18 ans en tant que justificatif vis-à-vis des obligations du service national lors de la constitution des dossiers d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique française, à l'exception des dossiers d'inscription à l'examen du permis de conduire.

A partir de l'âge de 18 ans, seul le certificat de participation est exigé.

Concernant les justificatifs à fournir pour l'inscription au permis de conduire :

- Avant l'âge de 17 ans : aucun justificatif n'est demandé.
- Dès l'âge de 17 ans : le certificat de participation à la JDC est exigé.



A vendre :

La commune met en vente des portes intérieures, extérieures, un évier céramique, 2 cuves à fioul de 400 et 600 litres, des châssis de porte métallique, 1 siège de bureau et 23 radiateurs en fonte.


Disponibles et à démonter : hangars métalliques « face à la mairie » 14 rue du Bocage, d'une surface totale de 220 m².

Les personnes intéressées doivent contacter le secrétariat de mairie.


Permanence au Relais des services publics : 2 rue Magenta - Gorron ☎ : 02 43 30 10 58

	1 ^{ère} semaine du mois	2 ^{ème} semaine du mois	3 ^{ème} semaine du mois	4 ^{ème} semaine du mois
LUNDI	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 9h – 17h00 sur RdV N° 02 43 04 18 99
MARDI			Conciliateur de Justice 9h – 17h sur RdV N° 02 43 30 10 58	
JEUDI	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99	Mission Locale 53 14h – 17h sur RdV N° 02 43 04 18 99
 VENDREDI	MSA 9h30 – 16h sur RdV N° 02 43 39 43 39	MSA 9h30 – 16h sur RdV N° 02 43 39 43 39	MSA 9h30 – 16h sur RdV N° 02 43 39 43 39	MSA 9h30 – 16h sur RdV N° 02 43 39 43 39

Horaires de la déchèterie de Gorron :

 02 43 08 06 30	Horaires d'hiver (1 ^{er} novembre au 30 janvier)	Horaires d'été (1 ^{er} février au 31 octobre)
Lundi	14h—17h30	14 h—18h
Mercredi	14h—17h30	14 h—18h
Vendredi	14h—17h30	14 h—18h
Samedi	10h—12h 14h—17h30	10h—12h 14h—18h00

Balayage mécanique 2017 : Pensez à enlever vos véhicules !

Circuit du bourg de Brecé (2 passages /mois)	Circuit des lotissements (1 passage / mois)
Vendredi 6 janvier et jeudi 19 janvier	Vendredi 6 janvier
Vendredi 10 février et jeudi 23 février	Vendredi 10 février
Vendredi 10 mars et jeudi 23 mars	Vendredi 10 mars
Vendredi 7 avril et jeudi 20 avril	Vendredi 7 avril
Vendredi 5 mai et jeudi 18 mai	Vendredi 5 mai
Lundi 12 juin et jeudi 22 juin	Lundi 12 juin
Vendredi 7 juillet et jeudi 20 juillet	Vendredi 7 juillet
Vendredi 11 août et jeudi 24 août	Vendredi 11 août
Vendredi 8 septembre et jeudi 21 septembre	Vendredi 8 septembre
Vendredi 6 octobre et jeudi 19 octobre	Vendredi 6 octobre
Vendredi 10 novembre et jeudi 23 novembre	Vendredi 10 novembre
Vendredi 8 décembre et jeudi 21 décembre	Vendredi 8 décembre



Quelques clichés des travaux de la place de l'église et des aménagements de sécurité



Dans le cadre de l'aménagement, nous avons installés 2 dalles et un bénitier, découvert dans les dépendances du presbytère. Ce bénitier ou bénisfer était paraît-il implanté à la porte des églises. La dalle de droite était dédiée à la mémoire de 2 chevaliers de l'Ecluse Guillaume et Hamelin, morts aux croisades dans le Sinäï au XII^e ou XIII^e siècle. La dalle du milieu est une dalle de cœur d'église.



Planète en fête les 2 et 3 juillet aura été l'évènement de l'année

> 6 mois de préparation

> 10 réunions avec 40 participants

> 50 à 60 bénévoles pendant 5 à 6 jours pour l'aménagement et le démontage du site

Et malgré une météo capricieuse, plus de 5 000 visiteurs sont venus envahir le site de la « Cruchère » pour participer à ce 13ème rendez-vous annuel, environnemental et départemental... Organisé par l'association Civam Bio, secondé par les acteurs locaux et des environs, Planète en Fête a été le rendez-vous du développement durable et du marché biologique avec 25 producteurs locaux et plus de 100 exposants. Animations, conférences, balades, dictée en patois Brecéen etc... ont meublé en continu ces 2 journées...

800 personnes sous le chapiteau ont entendu la conférence du professeur Belpomm, sur le thème : comment naissent les maladies... et comment faire pour rester en bonne santé... Les 1 300 repas servis sur le week-end et la soirée festive ont agrémenté ces 2 jours de Fête. Planète en fête a permis de découvrir l'agriculture autrement, de faire des rencontres et également de créer des liens. ... Ouvert par la classe orchestre Francis Lallart, applaudie par le public et les élus locaux. Nous avons eu l'honneur de la visite et la présence de M. le Préfet Frédéric VEAUX et son épouse ... de mémoires de Maires, ça n'était pas arrivé depuis plus de 35 ans. M. Olivier RICHEFOU, président du conseil départemental, faisait parti des personnalités également présentes. Nous pouvons dire un grand bravo en tous cas à tout le comité Civam Bio, pour la gestion conséquente de cette manifestation, merci aux propriétaires et exploitants des lieux pour la mise à disposition du site... et il ne faut pas oublier le rôle important de la coordinatrice Céline Launay-Paris, qui dans l'ombre, recadrerait les besoins ainsi que Fabienne, responsable locale, secondée par les bénévoles de Brecé.

Bon vent à la prochaine édition de Planète en Fête, en juillet, qui doit poser ses bases sur la commune d'Origné.



Planète en fête en images

